

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 7^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mardi 14 Mai 1963.

SOMMAIRE

1. — Eloge funèbre (p. 2875).
2. — Remplacement d'un député (p. 2877).
3. — Proclamation de députés (p. 2877).
4. — Politique économique et financière. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2877).
MM. Jean-Paul Palewski, Halbout, Vanier, Cassagne, Catroux, Defferre, Frys, Boscary-Monsservin, Mondon.
M. Pompidou, Premier ministre.
Renvoi de la suite du débat.
6. — Ordre du jour (p. 2896).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

ELOGE FUNÈBRE

M. le président. Deux tombes à peine refermées et déjà une autre ouverte ! (Mmes et MM. les députés se lèvent.)

Un homme prestigieux, le général Edward Corniglion-Molinier, disparaît subitement et notre affliction est grande de voir s'éloigner ce véritable personnage de légende.

* (2 f.)

Singulièrement né, le 23 janvier 1899, dans le train qui conduisait sa mère de Cannes à Nice, il avait déjà fait, à douze ans, le tour du monde sur un navire familial, montrant un goût inné de la découverte et des grands espaces, dû peut-être à la conjonction de ses origines savoyarde et provençale.

Rentré dans sa famille, il termine ses études secondaires au lycée de Nice.

En 1915, sans même attendre les 17 ans fatidiques, il s'engage dans les chasseurs alpins, passe au 5^e dragon à Saumur puis, très vite, dans l'aviation, cette arme nouvelle qui ouvrirait toutes grandes ses ailes aux esprits audacieux.

Il est alors le plus jeune pilote de chasse. Adroit et intrépide, tireur d'élite et d'une promptitude déconcertante dans la manœuvre aérienne, il livre de nombreux combats victorieux sur différents fronts : en France, en Belgique et en Italie.

Sept fois cité, il est décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur. Il reçoit, en outre, de nombreuses décorations étrangères.

La guerre terminée, il reprend le cours de ses études et, répondant au désir de son père qui souhaite le voir lui succéder dans son étude de notaire, il passe à Paris le doctorat en droit auquel, par goût intellectuel, il ajoute une licence de lettres.

Mais tout ce qui touche à l'aviation continue de le passionner : pilote de raid, il sillonne le monde, soit seul, soit en compagnie de pilotes réputés, comme Arnoux ou Mollisson. Pilote d'essai, il vole sur de nombreux prototypes, avec une sûreté de jugement qui égale sa sûreté de main.

Curieux et cultivé, il envisage de mettre l'aviation au service de la recherche historique et archéologique ; il pilote André

Malraux dans un raid retentissant au-dessus de l'Arabie du Sud, où ils parviennent à survoler la capitale de la reine de Saba, perdue pour nous, depuis bien longtemps, dans les sables.

La croix d'officier de la Légion d'honneur vient récompenser cette série d'exploits pacifiques et pourtant périlleux.

Dans le même temps, il est entré comme reporter dans un grand journal parisien du soir.

En 1936, en Espagne, il se lance à corps perdu dans les rangs républicains, toujours en compagnie d'André Malraux. Pour une fois frustrés de la victoire, ces conquérants rapportent des images d'épopées. Producteur de films, Edward Corniglion-Molinier est associé à cet extraordinaire document, ce bouleversant témoignage que *L'Espoir* demeurera au service des hommes. Un peu plus tard, c'est grâce à lui que peut être réalisée l'adaptation cinématographique de *Courrier-Sud*.

Lorsque la guerre de 1939 éclate, il est de nouveau volontaire pour servir dans l'aviation de chasse; il ajoute à son palmarès de nouvelles victoires aériennes dont deux en combats, de patrouille et quatre isolément.

Mais survient la débâcle. Il refuse d'admettre la défaite et fonde, dès le mois d'août 1940, avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie, le mouvement *Libération*. Arrêté par les Allemands en décembre, il réussit à s'échapper et se lance alors avec fougue dans la Résistance, ce qui le conduira, après un nouveau tour du monde à s'engager d'abord dans les rangs de la Royal Air Force, puis à rejoindre le général de Gaulle dès la formation des Forces aériennes françaises libres.

Nommé chef d'état-major puis commandant de l'aviation française en Moyen-Orient en 1941, il crée les groupes Lorraine et Alsace et participe avec eux aux campagnes de Libye et de Cyrénaïque. Il est à nouveau cité à l'ordre du jour.

Désigné pour prendre le commandement des forces aériennes françaises de Grande-Bretagne, en 1943, soit avec des unités sous son commandement, soit dans les rangs de l'aviation alliée, il prend part à de nombreuses missions sur l'Allemagne et sur les pays occupés.

Ces éclatants services valent au colonel Corniglion-Molinier, médaillé militaire, croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, d'être fait commandeur de la Légion d'honneur et Compagnon de la Libération.

En 1944, après le débarquement, il est nommé au commandement des forces aériennes de l'Atlantique, où il accomplit de brillants faits de guerre; il est à nouveau deux fois cité. Les unités placées sous ses ordres, bien que composées d'éléments hétéroclites, apportent un appui aérien des plus efficaces à la réduction des « poches allemandes de la côte atlantique ».

Il est alors promu au grade de général de brigade aérienne.

Le général Corniglion-Molinier se trouvait être l'un des trois aviateurs français avant atterri de deux avions ennemis dans les deux guerres et à plus de vingt ans d'intervalle. Finalement il était demeuré le seul, après avoir surmonté les plus graves périls, au point d'avoir à deux reprises été considéré comme tué en combat aérien.

Les hostilités ayant cessé, il met sa grande expérience et son jeunesse enthousiasme au service de la formation des jeunes. D'abord inspecteur des écoles, il est bientôt désigné comme commandant supérieur des écoles de l'air et nommé général de division aérienne.

Il est promu à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur et reçoit la cravate de commandeur de l'ordre du Mérite américain, ainsi que des distinctions anglaises, polonaises, belges, yougoslaves, tchécoslovaques, etc.

Par la suite, il fut fait grand-croix de la Légion d'honneur.

Ces hautes distinctions consacrent les mérites éminents d'une des plus belles figures de l'aviation et de la Résistance françaises.

Revenu à la vie civile, Edward Corniglion-Molinier occupe des postes importants dans la production cinématographique et dans de grandes sociétés industrielles et de presse.

Elu conseiller de la République pour le département de la Seine, le 7 novembre 1948, il va désormais se consacrer, avec la même conviction et le même désintéressement, à ses nouvelles responsabilités d'élus de la nation puis d'homme de gouvernement. Républicain sincère, il s'applique avec ardeur à l'accomplissement des tâches les plus diverses.

Membre de la commission de la défense nationale et de la commission de la presse, de la radio et du cinéma, il est élu, en 1951, président de la commission de la presse du Sénat.

Conseiller général de Roquebillères depuis le 20 mars 1949, il devient, dix ans plus tard, maire de ce chef-lieu de canton des Alpes-Maritimes, auquel il était tant attaché.

Entre-temps, il était passé du Sénat à l'Assemblée nationale où il représenta, presque sans interruption, son département natal, depuis le 1^{er} juin 1951.

Il appartint ainsi, au fil des législatures, à plusieurs groupes, ceux du rassemblement du peuple français, des républicains sociaux, et du rassemblement des gauches républicaines. Dans notre assemblée, il était apparenté au groupe U.N.R.-U.D.T. et membre de la commission de la production et des échanges.

Ses qualités, tant humaines que techniques, lui valurent d'être désigné à des postes ministériels dans plusieurs cabinets: ministre d'Etat chargé du plan, dans le cabinet Laniel, de juin 1953 à juin 1954, il sut préciser le rôle de la planification dans le cadre d'une économie de marché.

Ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, dans le deuxième cabinet Edgar Faure, du 23 février 1955 au 24 janvier 1956, il s'attacha dès cette époque à démontrer la nécessité du développement des moyens de communication et, notamment, des autoroutes; il fut d'ailleurs l'un des principaux artisans de l'autoroute Esterel-Côte d'Azur.

Garde des sceaux, ministre de la justice dans le cabinet Bourges-Maunoury, du 13 juin au 6 novembre 1957, il devint, en mai 1958, ministre d'Etat chargé du Sahara dans le cabinet Pflimlin.

Sa solide formation, sa culture étendue, ainsi qu'une intuition rarement prise en défaut, permirent à son intelligence vive et délicate de s'appliquer avec bonheur non seulement aux problèmes techniques mais aux questions juridiques et au domaine si complexe des relations internationales.

Membre de l'Assemblée parlementaire européenne, il ne séparait pas le destin de la France de sa vocation européenne.

Très attaché aux bonnes relations de la France avec les Républiques africaines, il fut, dans un moment difficile et avec la plus grande efficacité — pour les deux pays — délégué général permanent de la République de Côte-d'Ivoire en France. Les témoignages venus, ces derniers jours, d'Abidjan et de l'Afrique expriment les sentiments les plus émouvants.

Une telle destinée ne s'accomplit que par la force d'âme de celui qui en est le répondant.

Edward Corniglion-Molinier ne se déroba jamais ni à son destin, ni au danger. C'est avec toute la confiance et l'intrépidité de ceux qui aiment passionnément la vie qu'il ne cessa de défier la mort dans les circonstances les plus périlleuses et, souvent, les plus extraordinaires.

Rien de médiocre en lui; sincère dans ses jugements, spontané dans ses sentiments et fidèle à ses amis, il était resté d'une grande simplicité et, pour ceux qui souffrent, d'un secours discret et inlassable.

En toute circonstance, il émanait de lui une gaieté souriante, allant de pair avec une élégance innée et aussi un sens aigu de l'humour doublé d'un étonnant don de causeur et de conteur, qui conféraient à sa personnalité une force d'attraction irrésistible.

Comme l'artiste dans la réalisation de son œuvre il s'accomplit vraiment par l'intensité de sa vie. Son souvenir sera celui d'un homme passionnément épris de liberté et de justice, totalement désintéressé et généreux au sens le plus complet et le plus noble du terme.

Lorsque hier, en cette fin de matinée pluvieuse, l'appareil militaire qui emportait sa dépouille vers le grand soleil de sa ville natale se perdit dans les sombres nuages dissimulant Paris et la haute silhouette de sa Tour, trois hommes, ses amis, ses camarades de la dernière guerre, ses compagnons de la Libération, qui l'avaient accompagné jusque-là, jugèrent qu'il était dans l'ordre normal des êtres et des choses que le ciel, le plein ciel, pour la dernière fois, le dérobat à leurs regards.

Pour ceux qui l'ont connu et qui, par conséquent, l'ont aimé, Edward Corniglion-Molinier demeurera le preux chevalier qui s'est tant battu et qui s'est tant dévoué. S'il est vrai que la gloire peut périr, mais que l'amour, le courage et la générosité pèsent lourd dans la balance divine, alors, ceux qui prient pour lui peuvent confier à l'espérance les infinies perspectives de sa vie nouvelle.

A tous, à sa famille, à son entourage, à ses frères d'armes, à ses amis, je dédie ce salut affligé mais serein de l'Assemblée nationale unanime à l'un des siens, assurément homme de cœur et grand Français.

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Le Gouvernement se doit de s'associer aux si nobles paroles que votre président vient de prononcer en l'honneur d'un homme noble, Edward Corniglion-Molinier.

Poussant le courage jusqu'à la témérité au service de la France, de la liberté, de la justice, dévoré d'une ardeur de vivre qui caractérise les hommes de premier plan, plein d'une humanité profonde qui lui valut l'affection de tous ceux qui l'ont connu, il restera dans la mémoire de tous ceux qui furent ses camarades, ses collègues, ses amis.

A tous ceux qui l'ont aimé, à sa famille, le Gouvernement adresse ses condoléances émues.

— 2 —

REMPLACEMENT D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur, le 13 mai 1963, une communication faite en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, de laquelle il résulte que M. Cornignon-Molinier est remplacé par M. Fernand Icart.

— 3 —

PROCLAMATION DE DEPUTES

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, le 13 mai 1963, une communication faite en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 de laquelle il résulte :

1° Que M. Michel Debré a été proclamé député le 5 mai 1963 dans la première circonscription du département de la Réunion (Les députés siégeant sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. se lèvent et applaudissent longuement. — Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

2° Que M. Marcel Vauthier a été proclamé député le 5 mai 1963 dans la deuxième circonscription du département de la Réunion. (Applaudissements.)

J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur, aujourd'hui 14 mai 1963, une communication faite en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, de laquelle il résulte que M. Jean Poudevigne a été proclamé député, le 12 mai 1963, dans la deuxième circonscription du département du Gard. (Applaudissements.)

— 4 —

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique économique et financière.

La parole est à M. Jean-Paul Palewski. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean-Paul Palewski. Dans le discours que vous avez prononcé devant l'Assemblée à l'ouverture de ce débat, vous déclariez, monsieur le ministre des finances, qu'il n'y a pas d'inflation, mais qu'il y a un mal psychologique de l'inflation. C'est vrai dans une très large mesure. Nos concitoyens soupiraient après les zéros que vous leur avez enlevés, pensent plus au présent qu'à l'avenir et demandent à l'Etat trop et mai.

Pourtant, les résultats de notre économie pour l'année 1962 ont été, dans l'ensemble, plus brillants encore qu'on aurait pu le croire. Plusieurs secteurs ont enregistré une croissance plus rapide que celle prévue au plan. Certains, cependant, considèrent déjà cette croissance prévue par le plan comme élevée.

Voici quelques chiffres.

Le produit national brut a crû de 6,3 p. 100 l'an passé, au lieu de 5,6 p. 100 prévus par les services de la rue de Martignac. Le taux des accroissements des investissements bruts a atteint, pour la même période, 7,5 p. 100 contre 5,8 p. 100 fixés. La consommation, de son côté, enregistre une progression de 6,6 p. 100, contre 5,8 p. 100 prévus. Enfin, les salaires se sont élevés en moyenne de 11 p. 100, dont 2 p. 100 imputables à

l'accroissement du taux d'activité et 9 p. 100 à l'augmentation des taux horaires.

Voilà, mes chers collègues, les lumières.

Veillons maintenant les ombres, comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre des finances.

Les effets de ce taux de croissance élevé qu'enregistre la France depuis quelques années sont malheureusement rongés par le climat pré-inflationniste qui tend à se développer dans le pays. Les prix, hélas ! ont participé au mouvement de hausse. Ils ont crevé le plafond des prévisions et, contrairement aux souhaits que vous exprimiez vous-même lors de notre dernier débat budgétaire, le graphique ascendant de la croissance ne s'est nullement profilé, au cours de ces derniers mois, sur un horizon de stabilité. Une augmentation de 4 à 5 p. 100 représente un chiffre trop élevé qui jette l'ombre sur un tableau dont il y a par ailleurs tout lieu d'être fier.

Les causes de ce climat pré-inflationniste sont multiples. Elles sont d'ordre national et d'ordre international. Restons d'abord sur le plan national.

Certains prétendent que le budget de l'Etat constitue pour notre économie une charge trop lourde, en elle-même source d'inflation. Ces critiques ne visent assurément pas l'équipement de notre pays, dont chacun déplorait, lors des débats budgétaires, l'insuffisance en matière d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de télécommunications. Elles visent les dépenses militaires et l'impasse. Nos collègues, M. Defferre, M. Waldeck Rochet et bien d'autres orateurs ont fortement insisté sur ce point la semaine dernière. Je veux les croire mal informés, car les chiffres démentent leurs affirmations. La part des dépenses militaires, tant par rapport au total des dépenses de l'Etat que par rapport au revenu national, n'a cessé de diminuer depuis 1958.

Notre ancien collègue M. Dorey, qui siégeait sur les bancs du mouvement républicain populaire, s'en plaignait amèrement dans ses excellents rapports.

Ces dépenses militaires, qui atteignaient 25 p. 100 du budget en 1958, ne représentent plus que 22,3 p. 100 en 1963 et au lieu d'absorber, comme en 1958, 6,1 p. 100 du produit national brut, n'en absorbent plus que 5,3 p. 100. En outre, leur structure s'est profondément modifiée : près de la moitié des crédits militaires est aujourd'hui consacrée à des investissements qui stimulent notre expansion dans plusieurs des secteurs de pointe de notre industrie. De nombreuses études le soulignent.

Quant à l'impasse, elle dépassait 10 milliards de francs en 1957 alors que le revenu national était de 210.600 millions de francs. Maintenu rigoureusement à 7 milliards de francs au cours des trois dernières années, inférieure même à ce chiffre dans la réalité, alors qu'en même temps le produit national brut et le budget augmentaient d'environ 16 p. 100, cette impasse qu'on incrimine tant n'a cessé, par conséquent, de diminuer.

Toute politique d'expansion implique un taux d'investissement élevé qui porte en lui-même une menace d'inflation, menace encore aggravée par l'état de suremploi dont souffre notre économie.

L'afflux massif de plusieurs centaines de milliers de rapatriés d'Algérie depuis l'été dernier, auquel s'est ajoutée la libération anticipée des jeunes revenant du service militaire et disposant assez vite d'un pouvoir d'achat appréciable, a gonflé la demande de façon importante.

Enfin, les disponibilités monétaires sont trop abondantes, car leur masse s'est accrue plus que tout autre facteur au cours de l'année dernière : 18 p. 100 soit, en valeur absolue, 22 milliards.

D'où provient donc cette abondance des disponibilités monétaires ? Elle tient à la présence de capitaux flottants étrangers, à la contrepartie de l'excédent de notre balance des paiements et, il faut bien le dire, à l'absence d'une grande politique de l'épargne, dont nous attendons en vain, depuis de long mois, la mise en œuvre. Elle stimule exagérément achats et transactions pour peser en définitive, elle aussi, sur le niveau des prix.

Or, l'instabilité risque de compromettre, sinon dans leur totalité, du moins dans une large mesure, les résultats de l'expansion. Je n'en veux pour exemple que les grèves du mois de mars et l'évolution de notre balance des comptes.

Le général de Gaulle, le ministre des finances, le rapporteur général de la commission des finances ont défini les grèves récentes comme des grèves de la prospérité. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Ils ont parfaitement raison. Il est intolérable, au sein d'une nation en expansion, qu'une catégorie sociale ne participe pas au partage des fruits de la croissance selon ses aptitudes et la place qui lui revient. (Protestations sur les mêmes bancs.)

Je me demande si ces grèves ne sont pas aussi des grèves de l'inflation. Quel est en effet le propre de l'inflation sinon de profiter aux uns et de frustrer les autres du bénéfice de leur travail ou de leur épargne ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

A la suite de ces grèves, l'indice de la production industrielle a baissé de 9 points, accusant ainsi un retard d'importance qui risque de mettre en cause la réalisation du IV^e plan.

Je répète ici qu'il me paraît nécessaire de rectifier, de modifier les objectifs primitivement retenus par le plan mais, contrairement à ce qui fut affirmé à cette tribune, ni le Parlement, ni la commission des finances ne sont tenus au courant de ces travaux et je le déplore.

S'agissant de nos échanges extérieurs, vous n'ignorez pas qu'ils enregistrent un déficit depuis novembre dernier.

C'est en tenant compte de la situation du dollar que le *Financial Times* préconise la réévaluation du franc car, en réalité, la marge de 17,5 p. 100 que nous avait procurée la dévaluation de 1958 a pratiquement disparu vis-à-vis des Etats-Unis et a plus qu'aux trois quarts diminué à l'égard de nos partenaires du Marché commun.

Depuis cette date, nos prix de détail ont accusé une hausse de 24 p. 100, nos prix de gros une hausse de 16 p. 100, c'est-à-dire deux à trois fois plus que dans les autres pays de la Communauté européenne.

A cette évolution défavorable de nos prix de moins en moins compétitifs sur le marché mondial s'ajoute ce gonflement de la demande interne dont je viens de dire les causes. Les effets conjugués de ces deux phénomènes entraînent une hausse plus rapide de nos importations que de nos ventes à l'étranger. Je pense, pour ma part, que le Gouvernement n'est pas assez préoccupé par cette situation qui, par contre, me laisse profondément anxieux.

Le renversement de la balance des échanges fait-il disparaître une des causes de la pression inflationniste qui s'exerce sur notre économie, puisqu'il entraîne comme vous l'avez rappelé justement, monsieur le ministre des finances, un accroissement des quantités offertes aux consommateurs ? Sans doute. Mais on ne peut pas et on ne doit pas faire du déficit de la balance des comptes un élément systématique de la politique du Gouvernement, comme l'a fait le gouvernement de M. Ramadier. On sait, en effet, ce qu'il advint à l'époque et comment l'encaisse de la Banque de France fut tarie au point de rendre impossible l'achat des matières premières indispensables à la marche de nos usines.

Heureusement, mes chers collègues, nous n'en sommes pas là aujourd'hui ! Les quatre millions de dollars de réserves constituent la meilleure réponse aux observations de M. Defferre. Quelle différence et qui ne cesse même de s'accroître en dépit de vos alarmes !

Sortons du cadre proprement national. Il faut également interpréter les phénomènes actuels sous leur aspect international.

Tous les pays en expansion rapide comme l'Allemagne, l'Italie, le Japon, sont aux prises avec des difficultés identiques. Celles de l'Angleterre et des Etats-Unis, en revanche, ne sont pas du même ordre. Cette différence tient à ce que ces pays enregistrent des taux de croissance relativement faibles et que leurs monnaies sont des devises clés.

Mais le Gold Exchange Standard accroît les problèmes des uns comme des autres par ses effets dangereux. Il cache aux Etats-Unis la nécessité d'une réadaptation et il donne à notre pays des créances considérables en dollars qui sont, en définitive, des jeux d'écriture mais dont les effets se font sentir sur notre monnaie et sur notre économie.

Pour remédier à cette situation, des plans ont été proposés : les uns suggèrent de réévaluer l'or, les autres de créer une banque internationale d'émission. Il ne m'appartient pas de prendre position à cet égard, au moins pour le moment.

Mais le président de la commission des finances ne peut pas rester indifférent devant un tel problème et il vous demande instamment, monsieur le ministre des finances, et par votre voix au Gouvernement, d'entreprendre en temps opportun des conversations avec les pays amis afin de trouver une solution satisfaisante à ce déséquilibre qui caractérise le marché monétaire mondial.

Le même problème ne doit-il pas être étudié en ce qui concerne nos propres échanges à l'intérieur de la zone franc ?

Certains journaux ont reproché au Gouvernement de n'avoir employé, disent-ils, que de « petits moyens » pour faire face à la situation présente.

A la vérité, si nous dénonçons des insuffisances ou si nous exprimons des inquiétudes, cette situation, sachez-le, n'a rien de

comparable à ce que nous avons connu en 1951 ou en 1958 ; je l'ai déjà souligné.

Je voudrais toutefois dire un mot de ces moyens et donner à cet égard mon sentiment.

J'approuve entièrement les mesures réglementaires que vous avez prises pour l'encadrement du crédit, monsieur le ministre, mais je vous demande de veiller à ce que les bons du Trésor à moins de trois mois soient admis, sans contestation possible, au rēcompte de la Banque de France.

Pour les prix, la tendance à la stabilisation, que traduisent les derniers indices et dont vous vous félicitez, monsieur le ministre des finances, ne peut pas nous faire oublier le fort mouvement ascendant enregistré les mois précédents et auquel je crois, pour ma part, que la lourdeur de notre circuit de distribution n'est pas étrangère.

Si l'on y regarde de près, il apparaît, le plus souvent, que la hausse ne bénéficie pas au producteur et, comme elle se fait toujours au détriment du consommateur, c'est, en fin de compte, à l'intermédiaire qu'elle profite sans cependant que la qualité de ses services le justifie. La circulaire que vous avez lue à la tribune est fort éloquent à cet égard et ce n'est qu'un exemple.

Les gouvernements successifs ont essayé, sans succès, de réformer notre appareil de distribution. Ils se sont heurtés non seulement à tous ceux qui ont cherché et, jusqu'à présent, réussi à sauvegarder des situations acquises, mais aussi aux consommateurs qui, la plupart du temps inorganisés et partant mal informés, ne leur ont pas apporté l'appui qu'ils étaient en droit d'attendre.

Vous avez pris des mesures de taxation. Malheureusement, les expériences anciennes n'encouragent guère à suivre cette voie. Outre les possibilités pour les commerçants et les industriels de proposer à leur clientèle des produits similaires qui, moyennant une légère modification technique, échappent à la réglementation, la plupart des mesures de taxation, en dépit de toutes les répressions, ont toujours fini par être abandonnées.

Permettez-moi de vous affirmer que les lois sur la publicité mensongère et la concurrence déloyale, qui partent d'une intention très louable, ne pourront rien contre ces pratiques véritablement malfaisantes.

La France vit une période de mutations profondes ; de nouvelles structures de l'économie, de nouvelles formes de distribution apparaissent, contre lesquelles s'insurgent, se coalisent, se hérissent tous les profiteurs de l'ancien état des choses.

Le devoir du Gouvernement, notre devoir, mes chers collègues, est de tout mettre en œuvre pour aider, pour favoriser cette évolution en ménageant les transitions. Le blocage arrête l'évolution. C'est un pis-aller provisoire, je le veux bien. Ce ne peut être une doctrine d'action.

Enfin, dans la lutte contre la hausse des prix, le Gouvernement a également décidé une baisse anticipée de nos droits de douane. Je suis d'accord sur ce point, car il est probable que cette baisse aura pour effet non seulement de peser sur les prix, mais d'obliger les industriels à serrer de plus près leurs coûts de production et à moderniser leur appareil de production et de vente. Mais alors, il faut leur permettre d'investir aux moindres frais. A vous de leur en faciliter le moyen.

Telles sont, monsieur le ministre des finances, les réflexions que m'inspirent la situation actuelle et les moyens employés jusqu'à présent par le Gouvernement pour assurer la réussite de sa politique de croissance dans la stabilité. Mais rien de durable ne pourra être obtenu si des efforts soutenus ne sont pas entrepris dans les trois directions suivantes : la mise en œuvre d'une politique efficace des revenus ; le complément de la réforme des circuits commerciaux ; le perfectionnement des procédés de mobilisation de l'épargne.

Nous n'ignorons pas — personne parmi vous n'ignore, mes chers collègues — les difficultés auxquelles se sont heurtés ces derniers temps les pouvoirs publics dans leurs tentatives de définition d'une politique des revenus. Cette politique se heurte à l'hostilité de ceux auxquels bénéficie la situation présente et aux craintes, chez d'éventuels bénéficiaires, de voir disparaître, en s'y associant, leurs possibilités traditionnelles de revendications.

Une politique des revenus, ce n'est pas une politique qui tend à la fixation autoritaire des salaires, dont nous ne voulons à aucun prix, c'est avant tout une politique d'information loyale de tous les salariés. Or, notre appareil statistique ne nous permet pas de connaître avec suffisamment de précision l'évolution et la répartition de revenus complexes. Cet ensemble statistique ne sera parfaitement valable qu'après avoir été complété et amélioré, c'est-à-dire lorsqu'il pourra aussi bien être utilisé par les syndicats qu'interprété par les individus isolés, étant entendu qu'un des buts de la formation des responsables salariés doit

être, en dernière analyse, de fournir les connaissances nécessaires à cette interprétation.

Mais surtout, je crois qu'une politique des revenus ne pourra réellement porter ses fruits que dans la stabilité financière. Je pense, avec le chef de l'Etat, que « le terme de rattrapage, souvent employé aujourd'hui, est la meilleure preuve de la prospérité. Car si certains qui se croient en retard veulent rattraper le peloton, c'est bien évidemment parce qu'il a pas mal avancé ». (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Mais je suis aussi persuadé que si les écarts se creusent au sein du peloton, c'est parce que la course a lieu sur un terrain mouvant. Le développement économique de notre pays au cours de ces dernières années aurait dû profiter à tous si ses résultats n'avaient été remis en cause, pour certains du moins, par l'élévation constante du coût de la vie. A cet égard, l'insuffisance de nos informations a pesé et pèse encore lourdement.

Il faut aussi compléter la réforme des circuits commerciaux. Dans son intervention de mardi dernier, M. le ministre des finances insistait sur cette nécessité. J'espère vivement que la table ronde qu'il propose de réunir permettra de prendre conscience des éléments du dossier et de dégager une solution constructive.

Il faut alléger notre commerce de détail et entreprendre, sans plus tarder, une lutte efficace contre la prolifération d'intermédiaires dont les circuits commerciaux pourraient, à la satisfaction de tous, fort bien se passer.

Le produit de la compression ainsi réalisée serait à la fois profitable aux producteurs et aux consommateurs. Les premiers pourraient écouler leurs denrées à de meilleurs cours tandis que les seconds, à l'autre extrémité d'une chaîne allégée et organisée de façon plus saine, bénéficieraient de prix moins élevés.

Enfin, au stade intermédiaire, les commerçants, réunis dans des groupements d'achats, ne verraient pas pour autant leurs marges diminuer, bien au contraire.

Pour être parfaitement efficace, cette refonte de notre circuit de distribution doit être entreprise à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

Au niveau individuel, tout d'abord : les prix à la consommation ne peuvent devenir réellement compétitifs qu'à la condition que soit poursuivi, amplifié, un double effort de formation des hommes et de modernisation des méthodes de vente, entreprises grâce à la caution mutuelle, à l'aide de la profession et de l'Etat.

En ce qui concerne les équipements collectifs, si le Gouvernement a décidé la création de vingt-six marchés d'intérêt national pour la commercialisation des fruits et légumes et de la viande, si huit sont en activité et trois en construction, pourquoi donc les tentatives faites jusqu'à ce jour n'ont-elles pas été pleinement satisfaisantes ? Parce que les installations sont utilisées bien en-deça de leur capacité théorique d'absorption et parce que certains grossistes refusent d'y recourir.

Pour que ces marchés répondent effectivement aux exigences pour lesquelles ils ont été créés : rationaliser et moderniser les circuits de distribution, il faut que soient modifiés l'état d'esprit des dirigeants et les méthodes de fonctionnement.

Reliés entre eux par des téléx, ces marchés seront de véritables bourses de marchandises sans permettre la spéculation. Au contraire, la mise en œuvre de la Communauté européenne et l'interpénétration des économies contribueront à maintenir les cours à un niveau plus proche de la réalité.

Enfin, en ce qui concerne les produits alimentaires de grande consommation qui exigent une préparation industrielle, je veux dire les produits de marque, les dispositions de la circulaire Fontanet ne doivent pas être détournées de leur objet si l'on veut empêcher la braderie des produits et l'élévation de leur coût, comme l'ont montré de récents exemples. Une étude objective s'impose afin de corriger certaines erreurs.

Enfin, pour revenir au problème monétaire proprement dit, je rappelle que la situation actuelle étant caractérisée par un gonflement des disponibilités des particuliers et le peu d'empressionnement de ces derniers à les immobiliser en investissements à long terme, il importe, à la fois pour réduire la masse monétaire et pour financer les grands travaux que la France doit entreprendre dans sa marche vers la prospérité, de dépasser les mesures limitées auxquelles s'est bornée jusqu'à présent l'intervention du Gouvernement.

Il faut créer de nouvelles formules d'emprunt à moyen terme, formules susceptibles tout à la fois d'être souscrites par les banques au moyen de leurs dépôts et d'attirer le public par des procédés originaux capables de le satisfaire, comme cela avait été le cas pour les emprunts de l'Electricité de France ou pour les emprunts à lots kilométriques de la S. N. C. F. Pourquoi ne

pas inciter les entreprises privées et publiques à lancer, par exemple, des emprunts à lots-logements ? On peut imaginer bien d'autres formules !

Les sommes ainsi détournées des crédits à court terme allégeraient la demande et diminueraient la pression sur les prix. Parallèlement, elles grossiraient la part des investissements privés, tandis que la charge de l'Etat se trouverait diminuée d'autant. Du même coup, le Trésor cesserait d'être l'intermédiaire entre les dépôts des particuliers et leur placement, et l'impasse budgétaire, si mal comprise du grand public, pourrait être réduite de façon appréciable. On ne parlerait plus d'impasse budgétaire, on parlerait d'emprunts nécessaires à l'exécution de grands travaux.

Faute d'un budget de législature correspondant à un plan de législature, il faut bien qu'apparaissent les dépenses qui dépassent le cadre de l'annualité et que soient prévus les moyens d'y faire face. Au-delà même de la législature, c'est souvent le travail pour plusieurs générations qui est entrepris.

Je voudrais qu'un système de comptes traduise objectivement nos plans dans une économie concertée.

Vous avez, monsieur le ministre des finances, le privilège, que dis-je ? l'immense avantage de la jeunesse. Puissiez-vous donner la pleine mesure de votre hardiesse et de votre énergie en brisant toutes les routines, d'abord celles de votre propre administration (*Applaudissements sur divers bancs*), puis et surtout, ces coalitions d'intérêts qui, pour un profit immédiat, risquent trop souvent de compromettre l'évolution heureuse qui s'est affirmée.

C'est à ce prix, mais à ce prix seulement, que vous aurez vaincu le mal psychologique que vous avez si éloquemment dénoncé. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Emile-Pierre Halbout.

M. Emile-Pierre Halbout. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ce débat se place après des événements sociaux qui ont revêtu une certaine gravité. Pour ma part, je vous entretiendrai de la situation des mineurs de fer de l'Ouest.

L'opinion, sensibilisée par ce qui s'est passé en d'autres régions, est mal informée à leur sujet. Les mineurs de fer de l'Ouest sont disséminés dans différents groupes, les sociétés opèrent des licenciements échelonnés dans le temps et aucune action cohérente ne peut pratiquement être entreprise pour prévoir des décentralisations, sauf cas exceptionnel.

Lors de la fermeture des mines de Diélette dans la Manche, des mineurs ont pu trouver un emploi à l'usine de la Hague du commissariat à l'énergie atomique. Par contre, à Saint-Rémy, dans le Calvados, et à May-sur-Orne — nos collègues qui représentent le département du Calvados pourraient vous le dire — le problème n'est pas réglé ou mal réglé.

Dans l'Orne, les menaces de licenciement et les licenciements eux-mêmes ont coïncidé avec les grèves des bassins du Nord et de l'Est.

Je m'en tiens exclusivement aux mineurs de fer et je constate que la « table ronde » de Metz précisera les mesures à prendre dans l'intérêt du bassin ferrifère lorrain, dans les domaines technique, économique et social. Mais ces mesures ne concernent que les mines de Lorraine. Quant aux licenciements, ils ont été suspendus d'un commun accord jusqu'au dépôt des conclusions de la table ronde.

Dans l'Orne, il n'y a rien de semblable. La direction d'une mine licencie au 1^{er} juin, comme si le fait accompli devait précéder la date à laquelle les conclusions de la table ronde de Lorraine seront déposées. Au 1^{er} juin, c'est-à-dire un mois avant la période des congés payés, où le reclassement est plus difficile, cela malgré l'intervention des pouvoirs publics intéressés au premier chef à maintenir un climat social normal.

Qu'il s'agisse d'entreprises privées, cela est exact ; qu'elles soient tout à fait libres de décider ce que bon leur semble, on peut sans doute en discuter ; car enfin l'Etat intervient en faveur de telles industries. J'entends encore, lors du vote du collectif de juillet 1962, notre ancien collègue, qui appartenait à mon groupe, M. Devémy, demander le relèvement des prix de l'acier. L'accord fut donné. Quand ces industries lancent un emprunt, c'est bien le ministre des finances qui l'autorise. En retour, ne devraient-elles pas reconsidérer un impératif social dont la détérioration nuit à la collectivité tout entière ?

Mais l'Etat lui-même fait-il aussi tout ce qu'il doit ? J'ai signalé ici, le 15 janvier, le coût aberrant des transports. Le rail prend, pour acheminer le minéral de fer aux aciéries, plus cher que ne coûte le fret de Narvik à Dunkerque. De ce point de vue, à quoi bon avoir modernisé la S. N. C. F. si l'on fait supporter indirectement le coût de cette modernisation aux transports de marchandises sur les lignes de l'Ouest qui, elles, n'ont pas été modernisées ?

Je suis assuré, monsieur le ministre des finances, de votre compréhension, car lors du débat sur l'emprunt, la semaine dernière, n'avez-vous pas indiqué dans votre réponse que « pour une région telle que l'Ouest de la France, le problème de la tarification des minerais de fer se pose » ?

J'estime que l'Etat peut et doit agir pour conserver en production les mines de fer : serions-nous encore une nation sûre d'elle-même si nous devions attendre ces minerais de l'étranger ?

Enfin, il était prévisible qu'une modernisation plus poussée de nos mines nécessiterait la création d'activités nouvelles pour assurer le réemploi. Cela est conforme aux directives de la C. E. C. A. ; il suffit de se référer au 10^e rapport du mois de février 1962, où l'on peut lire à la page 460 :

« Il est essentiel d'éviter un décalage entre la fermeture de la mine et la mise en route d'activités nouvelles. Par conséquent, au lieu d'attendre pour étudier et entreprendre une action de reconversion, que les mineurs soient effectivement licenciés, il convient d'envisager chaque étude et chaque opération en fonction des problèmes d'emploi qui se posent. »

Ce texte, qui énonce une vérité première, est paru voilà plus d'un an. Il faut donc, sans nouveau retard, engager cette action de reconversion et, en urgence, il appartient au Gouvernement de décider que les secteurs géographiques touchés par une récession de l'exploitation des mines de fer soient déclarés d'embellée zones critiques, à avantages maxima, c'est-à-dire avec primes pour les décentralisations.

Il n'est pas concevable de licencier des mineurs sans avoir commencé la moindre implantation nouvelle.

Je suis donc monté à cette tribune pour arrêter tout licenciement dans l'Ouest, c'est-à-dire tout départ de mineurs de fer qui sont aujourd'hui même au travail. Je pense avoir prouvé que le Gouvernement peut agir.

Je demande donc en conclusion que tous les mineurs de fer de l'Ouest bénéficient des avantages qui pourront résulter de la table ronde de l'Est, notamment en matière de sécurité sociale minière. Ne serait-il pas logique, par exemple, que ceux qui ont été ou seraient obligés de quitter la mine avant le temps de présence minimum pour bénéficier de la retraite puissent obtenir le maintien de la sécurité sociale minière ?

Enfin, le Gouvernement doit tout faire pour encourager des activités nouvelles si les fils de mineurs de fer ne peuvent reprendre les outils de leurs pères et exceller dans ce métier auquel tous, ingénieurs, cadres et ouvriers, sont si passionnément attachés. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur divers autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Vanier. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Jean Vanier. Monsieur le Premier ministre, lors de l'ouverture de ce débat M. le ministre des finances évoquait, en terminant son discours, les conséquences graves qu'entraînait la dégradation de l'économie en provoquant inéluctablement un recul de la liberté et de la justice et il rappelait que l'objectif de notre politique des revenus était de faire progresser au même rythme l'ensemble des revenus et des rémunérations et de réduire les écarts dans toute la mesure du possible.

Tout en approuvant les paroles de prudence et de sagesse de M. le ministre des finances, je dois dire que je regrette de ne pas avoir trouvé les précisions que nous aurions souhaité entendre concernant le sort des catégories de la population non active dont le niveau de vie, le plus souvent inférieur au S. M. I. G., a encore été sensiblement amputé par les hausses de prix survenues pendant ces quinze derniers mois. Je veux parler surtout des personnes âgées et des familles.

Pour les personnes âgées, les dernières améliorations ont porté les minima de prestations servies à 1.120 francs ou 1.320 francs pour celles qui relèvent de l'aide sociale ou de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. Or la commission Laroque suggérerait que le niveau de 1.600 francs soit atteint le 1^{er} janvier 1963. Il y a donc là, monsieur le Premier ministre, un retard important, mais à « condition constante ». En effet, depuis le dépôt des conclusions du rapport Laroque, un dernier hiver rigoureux et les hausses du coût de la vie ont très sensiblement accru le poids de ce retard.

Il serait injuste de ne pas reconnaître l'effort qui a été consenti ces dernières années par le Gouvernement pour les personnes âgées, mais il serait trop grave de ralentir ou de réduire une mesure de réparation que nous devons aux vieux. Je souhaite que vous nous donniez des apaisements à ce sujet, pour le moins en ce qui concerne le sort des 2.175.000 personnes qui relèvent du fonds national de solidarité.

L'autre catégorie dont la situation et le pouvoir d'achat continuent de se détériorer de façon préoccupante, c'est la famille.

Une analyse récente de l'institut national d'études démographiques a donné des éléments de comparaison très sérieux sur le retard des prestations familiales, non seulement par référence aux salaires mais aussi par rapport au niveau des prix.

Il apparaît, par exemple, qu'entre 1951 et 1962 l'évolution du pouvoir d'achat de la famille de cinq enfants reste sensiblement et constamment égale à la moitié de celui du ménage sans enfant.

Si les statistiques diverses varient quelque peu selon les points de départ et les éléments considérés, les résultats qu'elles font apparaître sont généralement concordants. Un calcul simple les rejoint ; du reste, plusieurs orateurs l'ont souligné. Depuis 1949 on estime à 25 p. 100 la croissance du nombre des enfants prestataires du fait de l'évolution démographique ou d'autres causes. Or, malgré ces 25 p. 100 de bénéficiaires en plus, le volume des prestations familiales reste en rapport constant, c'est-à-dire à 5 p. 100 du revenu national.

Il ne faut pas être grand mathématicien pour reconnaître que cela confirme que la dégradation du pouvoir d'achat des familles est de 15 à 30 p. 100 selon le nombre des enfants.

En passant, monsieur le Premier ministre, j'exprime le souhait que la publication du rapport de la « commission Prigent » que M. le ministre de la santé avait bien voulu laisser espérer à notre ami Fanton dans une réponse à sa question orale du 13 juillet 1962 devienne enfin effective.

La dégradation du pouvoir d'achat des familles est donc incontestable mais, là aussi, la dégradation est rendue combien plus sensible par les hausses de prix.

La presse nous a fait la confiance que vous envisageriez un projet de majoration des prestations familiales. Je me permets d'insister très sérieusement pour que vous réexaminiez le pourcentage de cette majoration.

En ce domaine comme en celui des personnes âgées, on ne peut être de bonne foi et nier l'effort de rattrapage poursuivi ces dernières années par le Gouvernement. Mais il ne nous est pas possible de relâcher notre vigilance, car la pénalisation des parents, monsieur le Premier ministre, est évidente.

Les études du C. R. E. D. O. C. le démontrent : les familles ont des types de consommation qui leur sont propres, le plus souvent, par nécessité mais cette nécessité est injuste qui les oblige à consommer autrement que les autres catégories.

A aucun prix, monsieur le Premier ministre, il ne faudrait laisser supposer que les fondements et les choix de la politique familiale pourraient varier. Si le Gouvernement désire associer les familles aux fruits de l'expansion, il faut réexaminer le projet dont on a parlé. Il faut aussi faire porter la majoration nouvelle sur l'ensemble, salaire unique compris. Les excédents de recettes le permettent.

S'il est toujours dans l'intention du Gouvernement de maintenir son importance et son esprit au décret du 6 avril 1962, l'occasion s'en présente. Ce décret, nous avait-on expliqué, avait un double objet : d'une part, limiter les possibilités de transferts et, d'autre part, affecter les excédents de fonds des prestations familiales, lorsqu'il y en avait, à l'amélioration des prestations.

Les excédents qui existent doivent donc permettre une revalorisation plus sérieuse qui, elle, ne serait pas déraisonnable.

Monsieur le Premier ministre, il est deux sujets de préoccupation que je désire également évoquer.

Une satisfaction a été apportée au début de l'année par la réduction des abattements de zones. Il serait souhaitable de continuer dans cette voie de façon à harmoniser les prestations des salariés et pour faire en sorte, par exemple, que dans une même entreprise, les salariés résidant dans des zones différentes et voisines reçoivent des prestations identiques.

Par ailleurs, les familles s'inquiètent beaucoup des conséquences de la dénonciation des conventions conclues entre la sécurité sociale et les syndicats médicaux. Si le progrès qu'a constitué le remboursement à 80 p. 100 des frais médicaux n'a pas toujours été salué avec fracas, il n'en reste pas moins vrai que les atteintes que l'on peut maintenant porter au régime des conventions suscitent chez les salariés, mais plus encore chez les « familiaux », des craintes certaines.

Il s'agit d'une revalorisation des honoraires médicaux et de la mise au point d'aménagements fiscaux pour lesquels, me semble-t-il, le Gouvernement avait donné des assurances.

Monsieur le Premier ministre, si la mise en place d'une politique des revenus s'est révélée plus complexe qu'on ne le pensait primitivement et si l'on a constaté qu'il manquait tout un arsenal de statistiques et de moyens d'investigation, chacun

admet, en ce qui concerne les écarts entre la population active et les non-actifs, les revenus des personnes âgées, des familles ainsi que des handicapés, que les éléments de renseignement et de comparaison, là, ne font pas défaut. Il n'est sans doute pas d'autres domaines pour lesquels un organisme comme le C. R. E. D. O. C. peut analyser et disséquer la consommation avec plus de précision.

Les éléments sont donc réunis pour permettre une affectation équitable des revenus. Il est donc nécessaire de mettre au point la formule dès que possible. Et pourquoi, par exemple, dans le cas des familles, n'envisagerait-on pas une convention collective qui serait passée avec les associations familiales et qui adapterait de façon régulière le niveau des prestations familiales à celui des salaires et des prix sans mettre en péril l'équilibre économique et financier ?

Au lendemain d'une période d'agitation sociale, où des catégories diverses de producteurs ont fait peser la pression de leurs revendications par les moyens les moins agréables pour la collectivité nationale, ne laissons pas, monsieur le Premier ministre, s'installer cette opinion qu'au recul de la justice dont parlait M. le ministre des finances on ajouterait un supplément d'injustice en n'examinant pas avec une suffisante attention les légitimes besoins de catégories sociales qui, elles, n'utilisent ni la grève ni l'agitation.

En conclusion, monsieur le Premier ministre, faire progresser les revenus des vieux et des familles, réduire les écarts injustes, c'est ce que nous vous demandons instamment d'inscrire pour la plus prochaine étape des réalisations de votre Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Cassagne. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. René Cassagne. Puisqu'un débat parlementaire comme celui-ci a pour objet de permettre aux parlementaires de poser quelques questions aux ministres qui sont sur ces bancs, je vous en poserai plusieurs, monsieur le Premier ministre, en commençant par celle-ci toute simple : Que se passe-t-il ? (Sourires.)

Nous étions dans une période d'une extrême tranquillité, nous voguions, semblait-il, sur une mer bien tranquille, sous un ciel sans nuages ; la galère gouvernementale était devenue un véritable bateau de plaisance, le pilote était à son poste et on nous assurait qu'il connaissait bien son affaire. Et chacun se réjouissait.

C'est ainsi que M. Giscard d'Estaing, ministre des finances, disait le 22 mai 1963 en nous présentant le plan :

« Quel est l'objet de cette politique des revenus ? C'est de considérer que les revenus de l'ensemble des Français doivent augmenter. S'ils restaient stationnaires ou si leur expansion était insuffisante, la croissance serait remise en cause ».

Et nous approuvions ces paroles.

Vous ajoutiez, monsieur le ministre des finances, un petit peu plus loin :

« La croissance, dans une certaine mesure, est génératrice d'injustices qu'il appartient au Gouvernement et à la nation de corriger. »

Voilà quels étaient vos principes, voilà quelle était l'action que vous dessiniez devant nous.

Et M. le Premier ministre surenchérisait le 13 décembre 1962 en disant : « Notre budget sera en équilibre sans impôts nouveaux, même en maintenant les aménagements prévus à la surtaxe progressive et qui profitent essentiellement aux salariés. »

C'était vrai au mois de décembre mais c'est aussi vrai au mois de mai, monsieur le Premier ministre.

« En ce qui concerne le marché intérieur — ajoutiez-vous — nous n'avons pas d'inquiétude et la hausse des salaires et des diverses rémunérations, qui a fortement marqué l'année 1962, se traduit par une augmentation sensible en valeur constante de la consommation. »

Et vous indiquiez par ailleurs :

« Le Gouvernement continuera à pratiquer à l'égard des syndicats la politique de liberté et de coopération qui est la sienne. »

Nous n'en étions pas encore à la déclaration fracassante de M. Missoffe qui voulait lui « casser les syndicats ». (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Tout allait, semble-t-il, très bien. La méthode Coué était en honneur. Successivement, grâce à la radio et à la télévision, M. Fouchet nous apprenait il n'y a pas si longtemps qu'enfin tout allait être réglé à l'éducation nationale, M. Peyrefitte que nous avions une radio-télévision la plus démocratique du monde

(Rires sur les bancs du groupe socialiste) et M. Pisani que les paysans grâce à lui allaient connaître l'âge d'or de l'agriculture.

Des hommes de gouvernement venaient de contrées lointaines en emprunteurs. On allait même parfois à domicile en voir quelques-uns.

Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Il y avait bien quelques imprudents qui avaient voulu manifester leur appréhension devant certaines dépenses, mais vous les avez rapidement réduits au silence, tant il est vrai que d'un tel ciel de félicité, il faut chasser les oiseaux de mauvais augure.

Alors que s'est-il passé ?

Nous vous avons revu, monsieur le ministre des finances, et le moins qu'on puisse dire c'est que vous n'étiez pas aussi satisfait que d'habitude. Nous avons appris par votre propre bouche que l'inflation, la terrible inflation, maladie redoutable pour les finances modernes, était à nos portes, nous menaçait.

Oh ! bien sûr vous avez pris quelques précautions pour bien nous avertir qu'au fond vous n'y croyiez pas et que somme toute, si la presse, les gens d'affaires, les politiques étaient plus intelligents, ou, mieux, plus patriotes, ils n'en parleraient pas, ce qui aurait pour premier résultat de faire disparaître la menace même de l'inflation. Mais comme vous êtes un homme prudent et bien que vous ne croyiez pas à l'inflation, vous avez pris quand même un certain nombre de mesures tel ce promeneur qui ne croit pas au mauvais temps mais qui sort avec son parapluie ouvert. (Sourires sur les bancs du groupe socialiste.)

Aussi — catastrophe — hier on prêtait, aujourd'hui on emprunte, hier on voulait reviser les impôts sur les salaires et sur les revenus, aujourd'hui on maintient ce qu'on avait promis de faire disparaître. Quelques augmentations sont prévues sur les transports en particulier, comme si l'on ne savait pas qu'elles auront pour conséquence inéluctable une diminution du pouvoir d'achat et, par conséquent, la nécessité plus impérieuse encore d'augmenter les salaires. Demandez son opinion à M. Rueff.

Comment, monsieur le Premier ministre, en est-on arrivé là après vos discours, vos promesses, vos critiques faites toujours avec le sourire et avec une certaine malignité n'épargnant guère ceux qui vous avaient précédé dans la carrière ?

Notre ami Gaston Defferre, dans un discours d'une très grande clarté et d'une remarquable précision, a dit ce qu'il fallait dire sur les options à faire, que vous n'avez pu ou su faire. Je voudrais à mon tour interroger.

Deux choses me semblent indispensables. La première, c'est de fixer les causes — les responsabilités viendront après — de la situation actuelle ; la deuxième de supprimer ces causes et changer de politique dans la mesure où cela paraîtra nécessaire. En effet ne serait-il pas inconcevable, mesdames, messieurs, et particulièrement injuste de faire payer le rétablissement que l'on prétend vouloir rechercher à ceux qui n'y ont aucune responsabilité et qui quelque fois même ont payé déjà un lourd tribut aux tentatives faites depuis 1959 ?

Ce tour d'horizon est absolument nécessaire.

Quelles peuvent-être les causes d'une inflation menaçante ?

Certains ont voulu voir dans la menace inflationniste une conséquence directe du relèvement des salaires. Or rien n'est plus faux ; il n'est pas très difficile de le démontrer : il suffit de consulter les chiffres publiés par vos services, monsieur le Premier ministre, ceux du ministère du travail. D'ailleurs, je ne citerai que des chiffres parfaitement officiels qui ont été publiés par vos services et sans doute sous votre contrôle.

La rémunération salariale a connu, depuis 1957, des modifications qu'il est très utile de rappeler.

L'augmentation générale de la production a été, de 1958 à 1963, de 36 p. 100. Qu'on me permette de signaler entre parenthèses que les deux entreprises qui ont enregistré les taux d'accroissement de production les plus importants sont deux entreprises nationalisées, Electricité de France et Gaz de France.

Ce n'est pas la V^e République qui a apporté cet accroissement de production. Deux faits le démontrent : l'augmentation de la production, dans les dernières années, est inférieure à celle des dernières années de la IV^e République et cette augmentation est générale dans tous les pays du Marché commun. L'Italie même a connu un accroissement de production de 47 p. 100. Il semble bien que ce soit le Marché commun qui ait donné un « coup de pouce » à la production européenne.

Or nous savons tous que le traité instituant le Marché commun n'a pas été ratifié par les gaullistes. M. Debré, qui nous revient de loin, pourrait en dire quelque chose (Sourires) puisqu'il fut le porte-parole des opposants à ce traité.

Or, face à cette augmentation de la production industrielle de 36 p. 100, d'après les calculs de l'institut national de la

statistique et des études économiques, le salaire réel des ouvriers a augmenté de 6,7 p. 100.

D'où une conclusion aveuglante : le redressement financier s'est opéré au détriment des ouvriers et des travailleurs qui ne portent donc aucune responsabilité dans la crise actuelle.

C'est bien d'ailleurs l'opinion d'un homme qui n'est point socialiste et qui fut même, à ce que l'on prétend, un de vos maîtres en finances, M. Rueff, qui écrit, dans *L'Aurore* du 13 mars 1963 :

« Ce ne sont pas les hausses de salaires qui font monter les prix, mais la hausse des prix qui entraîne inévitablement celle des salaires ».

C'est vrai a fortiori lorsque les hausses de salaires ont été insuffisantes.

Si les ouvriers n'ont aucune responsabilité dans vos difficultés, monsieur le Premier ministre, les coupables seraient-ils par hasard les paysans ? Reprenons donc vos chiffres.

Les prix de gros agricoles ont augmenté de 6,2 p. 100. Signalons tout de suite la similitude : 6,7 p. 100 pour les salariés ; 6,2 p. 100 pour les prix de gros agricoles. Or, dans le même temps, les prix de détail ont augmenté de 19,1 p. 100 et les prix industriels des produits nécessaires aux exploitations agricoles de 16,1 p. 100.

Ces chiffres sont ceux qui ont été publiés par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

On comprend ainsi pourquoi, au début de la V^e République, dans un premier acte, vous avez brisé l'indexation des prix agricoles. Mais les paysans ne sont pas mieux partagés que les ouvriers et ils ont fait eux aussi les frais de votre politique.

S'ils ne sont pas responsables, cherchons donc ailleurs. Voyons les cadres et reprenons encore et toujours vos chiffres.

Le salaire réel des cadres et employés aurait augmenté depuis 1958 de 10,3 p. 100. L'I. N. S. E. E. déclarant d'ailleurs que ces salaires ont une propension constante à augmenter plus rapidement que ceux des ouvriers.

Cependant, entre le chiffre global, que je rappelle, de 36 p. 100 de l'augmentation de la production et le salaire réel des cadres, 10,3 p. 100, là encore il y a une différence anormale. Ajoutons à cette constatation que les mesures que prend le Gouvernement vont s'abattre avec une particulière brutalité sur les contribuables complets que sont les détenteurs de revenus connus, en général, et les cadres en particulier, pour en tirer une nouvelle conclusion : ce ne sont pas non plus les cadres qui sont responsables de la situation qui nous vaut, aujourd'hui, ce débat.

Ainsi, d'investigation en investigation, étudiant la situation des artisans, des petits commerçants, de tous les travailleurs, on arrive aux mêmes conclusions : ce n'est pas là qu'il faut chercher les grands maîtres du lobby de l'inflation qui étaient dénoncés l'autre jour à cette tribune par M. le ministre des finances.

Alors, monsieur le Premier ministre, nous sommes bien obligés de nous tourner vers le Gouvernement.

Serait-ce lui le coupable ?

Ne jugeons pas trop rapidement et faisons le tour de vos grandes activités.

L'Etat est un patron, le premier patron de France a-t-on dit. Avez-vous, par de folles prodigalités, fait un pont d'or à vos employés, à vos fonctionnaires ?

Là encore, examinons les chiffres et laissons-les parler.

Votre commission des sages n'a pas étudié à fond le problème mais en fonction des conclusions du rapport Massé et compte tenu du taux de rattrapage obtenu par le secteur nationalisé, les salaires de la fonction publique, qui doivent se situer, c'est votre thèse, entre ceux de la S. N. C. F. et de l'E. D. F. avec un taux d'augmentation de 4,25 p. 100 auquel doit s'ajouter un autre pourcentage de 3 p. 100 consécutif à l'évolution normale des salaires.

Déjà, les syndicats de fonctionnaires n'acceptent pas cela. Et, dans la mesure où, vous-même, vous êtes dans l'obligation de relever les salaires de vos fonctionnaires, c'est parce que jusqu'à maintenant vous aviez laissé leurs rémunérations à des taux insuffisants. Et c'est tellement vrai que vos fonctionnaires, par rapport aux autres catégories sociales, sont les plus mal payés, de sorte que beaucoup vous quittent pour des situations mieux rémunérées et que ceux qui restent manifestent un mécontentement fort légitime.

Ils n'ont donc aucune responsabilité dans votre politique puisque, du fait de leur rémunération insuffisante et en raison de leur qualité de contribuables à 100 p. 100, ils en font encore les frais.

Si vous n'avez pas été généreux pour vos propres employés, l'avez-vous été pour d'autres catégories sociales sur lesquelles s'exerce votre tutelle ?

Avant moi, à cette tribune, nous avons entendu un député de la majorité, M. Vanier. Que vous a-t-il dit qui diffère de ce que je viens de dire moi-même ?

Seraient-ce les anciens, qui seraient responsables ?

Personne, ici, n'oserait le soutenir alors que l'unanimité de cette assemblée a dénoncé le scandale que constitue la misère des personnes âgées et alors que vous êtes allés jusqu'à confisquer des recettes qui devaient, selon la loi, leur être intégralement affectées ; alors que, aussi, par le biais de la fixation d'un plafond à un taux ridiculement bas, vous reprenez d'une main ce que vous distribuez, généreusement et avec beaucoup de publicité, de l'autre. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Le même raisonnement est vrai pour les anciens combattants.

Voulez-vous que je reprenne, vous qui m'interrompez, les discours prononcés par vos propres amis à ce sujet ? Voulez-vous que je rappelle ce que le Gouvernement a fait pour les infirmes, les aveugles, les rentiers viagers ?

Si je le faisais, vous vous rendriez compte que lorsque, de cette tribune, vous vous adressez au Gouvernement, vous êtes conscients vous-même qu'il n'a pas accompli son devoir. Et si vous le reconnaissez, la seule chose que je souhaiterais, c'est que vous alliez jusqu'au bout de votre pensée et que, lorsqu'il vous demande de voter, vous lui fassiez payer très cher votre confiance, ce que vous ne faites pas.

Ce n'est donc pas encore parmi ces catégories que nous trouvons les responsables.

Dans un discours radiodiffusé, le Président de la République s'est écrié : « Heureux les enfants qui naîtront en 1963 ! »

Pratiquez-vous donc, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, une économie familiale convenable pour donner satisfaction aux familles françaises au point que celles-ci auraient quelque responsabilité dans les menaces d'inflation ?

Voici les chiffres que nous donne l'union des associations familiales et qui sont à peu près les mêmes que ceux dont s'est servi M. Vanier.

Par rapport à 1956, au mois de février 1963, une famille comportant deux enfants voit, dans la région parisienne, son pouvoir d'achat diminué de 16 p. 100, une famille avec trois enfants, de 8 p. 100, avec cinq enfants, de 6 p. 100.

M. Palewski nous la baille belle lorsqu'il déclare que c'est la forte consommation qui est à l'origine des menaces d'inflation.

Depuis 1949, le montant des prestations familiales dans le revenu national est resté bloqué à 5 p. 100 — M. Vanier avait raison — alors qu'on oublie trop souvent que le nombre d'enfants prestataires a augmenté de 25 p. 100, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, en l'an de grâce 1963, on touche moins par enfant qu'on ne touchait en 1949.

Rappellerai-je que le Gouvernement, responsable d'ailleurs de la défaillance des prix agricoles, n'a pas hésité, par le trop fameux article 9, à faire financer les prestations agricoles par les caisses d'allocations familiales et qu'ainsi il a distribué une somme de 55 milliards de francs environ, prélevés sur les caisses d'allocations familiales et qui leur appartenaient.

Vous êtes dans l'impossibilité, monsieur le Premier ministre, au moment même où vous allez avancer un chiffre à cette tribune, d'accorder aux familles les 10 p. 100 de relèvement qu'elles réclament pour les allocations familiales.

Avez-vous été plus généreux pour les grands investissements et l'aide aux collectivités locales ?

Le logement ? On a déjà montré le retard affligeant de ces dernières années.

Les constructions scolaires ? Interrogez tous ceux qui ont des responsabilités, préfets, autorités universitaires, conseillers généraux, maires, si vous doutez un seul instant de la situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons.

Hôpitaux et équipements sanitaires ? Malgré l'appel de plus en plus fréquent à la sécurité sociale pour le financement de ces travaux, notre pays connaît une situation de détresse.

Autoroutes, voies hors gel, équipement de ports et docks, infrastructure aérienne, partout, même retard, mêmes protestations.

Non, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas encore là qu'on trouvera des responsabilités inflationnistes qui seraient cependant compréhensibles, puisque, au fond, elles auraient au moins pour conséquence d'enrichir la nation pour l'avenir et d'augmenter son potentiel économique.

Ce n'est pas davantage dans l'aide aux collectivités locales que nous trouverons la solution.

L'aide à l'électrification, à la voirie est réduite.

Tous les procédés, allant du refus autoritaire décidé à l'échelon parisien, sans contact avec la réalité, jusqu'aux petites astuces administratives — retard de transmission, réclamation de pièces supplémentaires et d'études complémentaires — sont utilisés pour retarder l'octroi de subventions.

De plus en plus, on demande aux collectivités, sans se rendre compte si leur situation le permet ou ne le permet pas, de prendre en compte des dépenses de l'Etat, tant il est vrai que, sur ce chapitre, il ne saurait y avoir de trop petites économies.

Monsieur le Premier ministre, savez-vous que, dans certains endroits, vos commissaires de police sont actuellement obligés de mendier quelques litres d'essence aux maires pour pouvoir assurer leur service, car on vient de réduire leurs dotations ?

Telle est la situation, monsieur le Premier ministre.

Au début de mon propos, je vous ai dit que je voulais chercher l'origine de la situation actuelle. Cette origine — c'est, à nos yeux, évident et ce doit l'être pour tous les hommes de bonne foi — vous ne la trouverez pas chez les travailleurs, chez les cadres, chez les paysans, chez les artisans, chez les petits commerçants. Vous ne la trouverez pas davantage dans l'effort d'équipement social du pays, dans l'aide que vous apportez à ces cellules vivantes que sont les collectivités locales.

Où se trouve donc l'origine des menaces que nous connaissons aujourd'hui ?

Elle se trouve dans votre politique.

Voulez-vous me permettre de donner quelques précisions sur des erreurs qui ont été commises ?

Souvenez-vous de vos prévisions pour les rapatriés d'Algérie. Trois cent mille au maximum, disiez-vous, et votre secrétaire d'Etat aux rapatriés du moment nous expliquait alors que le nombre des Français d'Algérie qui revenaient en France ne dépassait pas sensiblement celui qu'on avait l'habitude d'accueillir au moment des vacances.

Est-ce qu'on croit encore, au secrétariat d'Etat, qu'il s'agissait de congés payés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Malgré les informations données ici par des députés siégeant dans tous les groupes, quelle erreur magistrale a été la vôtre !

Autre problème — je passe sur tous ceux qui ont été traités par de nombreux orateurs — autre problème, celui de l'acquisition des terrains pour la construction.

Malgré les mises en garde, cent fois répétées, rien n'a encore été fait pour limiter la spéculation sur les terrains à bâtir. L'aide de l'Etat est partout réduite à néant, dispersée aux quatre vents par les hausses spéculatives sur les terrains. Malgré certaines décisions, et souvent à cause d'elles, prises pour des zones à urbaniser ou des zones d'aménagement différé, les collectivités locales sont désarmées devant des spéculations invraisemblables qui, plus souvent, sont entérinées par la bénédiction des procédures d'expropriation. Alors que les salaires ont augmenté huit fois par rapport à 1947, les terrains à bâtir, eux, dans le même temps, ont augmenté de soixante à deux cents fois, ils sont parvenus à deux cents fois leur valeur d'origine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Comment voulez-vous, monsieur le Premier ministre, alors que, chaque année, des dizaines et des dizaines de milliards de francs d'achats de terrains sont prévus, que nous ne soyons pas menacés par l'inflation ?

Encore un autre problème : lors de la présentation du IV^e plan devant cette Assemblée, je vous ai dit, au nom de mon groupe :

« Pour surveiller les investissements et pour être sûr que ceux qui seront prévus au plan soient réalisés, pourquoi ne créez-vous pas ces deux grands organismes qui nous paraissent aussi indispensables l'un que l'autre : la banque nationale des investissements pour les entreprises, la caisse nationale des collectivités locales ».

On a préféré laisser libre carrière aux banques privées.

D'autre part, toute votre politique était basée sur la fixité des prix. Rappelez-vous, monsieur le ministre des finances, je vous disais en substance : Que répondrez-vous aux salariés si les prix augmentent ?

Vous étiez sûr, alors, de votre fait et la majorité était bien convaincue que cette question était sans fondement.

Malheureusement, les faits sont toujours les plus forts et vous êtes, aujourd'hui, obligé de répondre.

Vous n'étiez pas prêt. Il est, en effet, maintenant, bien acquis que le Parlement ne compte guère et ne peut être, à vos yeux, qu'une institution sans autorité. Ce débat, aussi bien, le prouve puisque vous avez fait voter l'emprunt avant que le débat ne soit engagé.

Et pourtant, vous avez répondu : d'abord, par la réquisition des mineurs qui entraîna la grève, non pas une grève de prospérité, mais une grève de misère (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*), puis par l'intermédiaire de votre commission des sages qui, bien qu'elle fût particulièrement bien choisie, démontra que vos informations et vos chiffres étaient erronés.

M. Claude Delorme. Mal informés !

M. René Cassagne. Aujourd'hui, vous répondez encore par l'emprunt, par l'institution de taxes supplémentaires et par l'annulation de certaines dispositions.

Une fois encore, vous allez frapper ceux qui ont déjà supporté le fardeau de votre politique dite de redressement financier.

La presse nous apprend que, pour mieux faire accepter des choses impopulaires, vous allez prendre quelques mesures sociales. Vous les annoncerez même, aujourd'hui, paraît-il.

Aider les vieux ? C'est très bien. Mais pourquoi ne leur donnez-vous pas ce que votre propre commission d'études a déclaré indispensable ?

Aider les familles ? Bon. Mais pourquoi ne pas faire rattraper aux salariés qui ont des enfants le retard qu'ils ont pris par rapport à 1956 ? Ce qui, vous l'avouerez serait une simple question de justice.

Croyez-vous que cela doive nous empêcher de vous poser, avec la confédération des cadres, cette question : Qu'avez-vous fait, qu'à fait l'Etat des plus-values fiscales importantes provenant de l'expansion dont il est le grand bénéficiaire depuis 1959 ? 590 millions en 1959, 2 milliards en 1960, 3,5 milliards en 1961 et 1,43 milliard en 1962 ? Car vous voici pris à votre propre piège et devant vos propres responsabilités !

Vous n'avez pas réparti d'une manière équitable les fruits de l'expansion, ce que vous promettiez, monsieur le ministre des finances, d'une expansion qui est cependant réelle. Alors que vous maintenez dans des limites très étroites la part qui revenait aux travailleurs — et vos statistiques le démontrent ; jusqu'en 1962, elle a été même rognée — alors que vous vous montriez intrinsèque sur toute amélioration du sort des déshérités et des familles, vous laissez, faute de faire les réformes de structures indispensables, la bride sur le cou aux prix et à la spéculation et vous couvriez malheureusement de votre autorité les redoutables erreurs de vos techniciens.

Mais vous êtes allés encore plus loin. Vous avez multiplié les dépenses de prestige ; vous vous êtes lancés dans une politique d'armement atomique (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*) dont chacun pourra mesurer le fardeau écrasant qu'elle va représenter pour l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Vous avez fait là une option fondamentale qui est la grande cause de toutes vos difficultés. (*Nouvelles exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Nouveaux applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

L'ensemble des dépenses militaires, approuvé par une assemblée qui accepte n'importe quoi, par le biais d'une politique de petits paquets, atteindra un chiffre considérable et, malgré toutes vos protestations, malgré vos discours, même les plus éloquentes, vos bonnes résolutions et vos promesses seront balayées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Diomède Catroux. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. René Cassagne. Volontiers. Volontiers.

M. Diomède Catroux. Vous venez de rappeler certains faits.

Or je suis parmi les députés qui se souviennent qu'au moment de Munich, les deux ministres socialistes du Gouvernement, dont M. Ramadier, ont démissionné.

Je suis également de ceux qui se souviennent que, sous le gouvernement de M. Mendès-France, soutenu par les socialistes, le groupe socialiste a appuyé la politique de création d'une force nucléaire en France et que les socialistes ont participé, dans ce même gouvernement, dont je faisais partie, à la création de cette force.

Je comprends mal, aujourd'hui, que vous reniez à la fois la position que vous avez prise lors des événements de Munich

et dans le gouvernement Mendès-France. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. René Cassagne. Il faut comparer des choses qui sont comparables. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Rappelez-vous ce vers célèbre : « Ils se mettent à rire et ne comprennent point ».

Si vous voulez bien me permettre d'aller jusqu'au bout, vous rirez sans doute beaucoup moins tout à l'heure.

Au centre. Nous rions encore plus !

Un député U. N. R. - U. D. T. Permettez-moi de vous interrompre.

M. René Cassagne. L'un après l'autre, comme au confessionnal, mon cher ami. (*Rires.*)

Lorsque le gouvernement à direction socialiste était au pouvoir, il a lancé une politique de recherches nucléaires.

M. Aimé Paquet. Dont la fabrication de la bombe

M. René Cassagne. Non, monsieur !

M. Diomède Catroux. Voulez-vous me permettre de vous interrompre de nouveau, monsieur Cassagne ?

M. René Cassagne. Volontiers ! Mais vous m'avez déjà interrompu et j'aurais aimé aller jusqu'au bout de mon propos.

M. le président. Monsieur Catroux, vous avez la parole. Mais soyez bref, je vous en prie.

M. Diomède Catroux. Mon cher collègue, vous venez d'affirmer une chose qui est inexacte en ce sens que le conseil de gouvernement qui a décidé la fabrication de la bombe atomique française comprenait des ministres socialistes et que j'ai été, par les ministres socialistes aussi bien que par les ministres radicaux, désigné pour être ministre de l'armement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. René Cassagne. Je répète ce que j'ai déjà dit.

Sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. Répondez !

M. Gaston Defferre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Cassagne.

M. René Cassagne. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Defferre avec la permission de l'orateur.

M. Gaston Defferre. M. Catroux a rappelé le gouvernement de Mendès-France.

Ce qu'il n'a pas rappelé, c'est que lui, qui se présente maintenant comme un homme nouveau,...

M. Pierre Clostermann. Pas de question de personne !

M. Gaston Defferre. ... a été ministre du gouvernement de M. Mendès-France. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Edouard Bricout. Ce n'est pas la question.

M. Gaston Defferre. Quant au problème qui a été posé, une distinction s'impose :

D'une part, la création d'une industrie nucléaire ; et le gouvernement à direction socialiste a pris la responsabilité — et il la revendique hautement — de doter la France d'une industrie nucléaire moderne, comme toute nation moderne doit en avoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En second lieu, il faut faire le départ entre l'industrie nucléaire et la fabrication de la bombe et la constitution de la force de frappe. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Parfaitement !

Ce que nous reprochons au Gouvernement, ce sont les dépenses qui sont engagées pour la fabrication de la bombe et qui l'ont été par vous et non par nous. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Claude Roux. Ce n'est pas vrai !

M. Gaston Defferre. Ce que nous reprochons au Gouvernement...

M. Claude Roux. Les premiers crédits pour Pierrelatte ont été proposés par M. Guy Mollet.

M. Gaston Defferre. ... et à certains des députés qui soutiennent le Gouvernement, je m'excuse de vous le dire mes chers collègues, comme je le dis à M. Diomède Catroux, c'est de chercher à travestir la vérité en prétendant que c'est nous qui avons « lancé » la bombe alors que c'est vous qui en avez entrepris la fabrication et qui faites peser sur le budget de la France la charge écrasante d'une force de frappe dont vous savez qu'elle est à la fois coûteuse et inutile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Diomède Catroux. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. Monsieur Catroux, vous aurez la parole en fin de séance.

La parole est à M. Cassagne.

M. René Cassagne. Il est absolument ridicule de se jeter à la face des accusations...

M. Raphaël Touret. Soyez fiers de ce que vous avez fait !

M. René Cassagne. Il est absolument ridicule, comme vient de le faire certains collègues, de se jeter à la face des accusations sans avancer la moindre preuve. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Nous aurons l'occasion, mes chers collègues, de nous retrouver...

M. Pierre Clostermann. Monsieur Cassagne...

M. René Cassagne. Monsieur Clostermann, je vous en prie, le grand cirque, c'est ailleurs. (*Mouvements divers.*)

Lorsque nous nous retrouverons, nous apporterons des arguments, des démonstrations. Je vous mets au défi, de la tribune de l'Assemblée, de démontrer que l'ordre de réaliser une bombe nucléaire a été lancé par un gouvernement à direction socialiste, en particulier par mon camarade Guy Mollet.

M. Pierre Clostermann. Démontrez-le !

M. René Cassagne. Je vous mets au défi.

Si vous apportez la preuve contraire, je serai le premier à reconnaître que je me suis trompé.

M. Diomède Catroux. Vous avez voté plus de 20 milliards de crédits !

M. René Cassagne. En tout cas, plus le temps passe et plus les charges militaires augmentent ; plus le temps passe et plus il vous est difficile de tenir vos propres promesses.

En 1960 vous étiez tous très heureux, fort satisfaits d'annoncer une année sociale. Ce ne fut pas 1960, ni 1961, ni 1962. Ce ne sera pas, monsieur le Premier ministre, j'en suis persuadé, 1963.

Oh ! vous saupoudrez encore de maigres crédits quelques catégories de déshérités pour faire croire que vous menez une politique sociale, mais vous vous heurtez toujours aux mêmes et immenses difficultés.

Contre l'inflation, dont nous savons qu'elle est toujours particulièrement ressentie par les déshérités, par les travailleurs à revenus fixes, le groupe socialiste ne serait pas hostile à une action nationale. Mais il est sans doute dans la nature de ce Gouvernement de faire toujours son autoglorification et de se donner des brevets d'autosatisfaction.

Le groupe socialiste, qui représente ici le groupe le plus important de l'opposition nationale, vous déclare tout net qu'il n'acceptera jamais une politique que l'on prétend de grandeur et de prestige, mais qui vient de démontrer, en cette importante circonstance, par la voix de ses responsables les plus qualifiés, qu'en pleine expansion elle est incapable — ô paradoxe ! — par une équitable répartition des fruits, d'apporter une réelle et bien nécessaire justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du rassemblement démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Frys.

M. Joseph Frys. Monsieur le Premier ministre, mis devant la note à payer des ruisseaux des augmentations de salaires additionnés pour former le fleuve prêt à se transformer en marée qu'aucune digue ne pourrait retenir, je me permets de rappeler que, seul dans cette Assemblée, j'ai résisté aux sirènes des besoins et des désirs sans rapport avec nos moyens.

Le 5 mars, alors que le slogan « U. N. R. égale de Gaulle » était lâché par ses inventeurs pour se laisser porter par le courant de la facilité, j'ai pris position dans un communiqué que je me permets de rappeler :

« Qui ne sait, s'il a du bon sens et de la mémoire, que la hausse générale des salaires entraînerait une hausse encore plus importante du coût de la vie, suivie de nouvelles dévaluations de la monnaie, avec le cortège habituel de misère pour les vieux travailleurs, les discordes et les injustices ? Augmenter sans discernement de 10 p. 100 hauts et bas salaires, c'est donner 30.000 anciens francs à celui qui en gagne 300.000, mais seulement 3.000 à celui qui n'en reçoit que 30.000. Il est clair que le haut salaire pourra suivre la hausse des prix, tandis que le sort de l'ouvrier à bas salaire sera encore plus misérable.

« Dans cette affaire, c'est non pas l'esprit de solidarité qui peut être invoqué, mais l'égoïsme, la hargne et la haine politique.

« Les caisses sont pleines, entend-on dire. Que ceux qui veulent les vider disent où l'Etat trouvera ou prendra l'argent nécessaire à la construction des logements et des écoles, au financement de la modernisation et de l'expansion, conditions de tout progrès social. »

A présent qu'il faut prier, l'Union pour la Nouvelle République et bien d'autres, éclairés et raffermis par le souffle d'un Saint-Esprit venu d'en haut, marchent de nouveau d'un pas ferme dans le bon chemin, ce qui est fort heureux.

Cela dit, le procès des partis politiques devant l'opinion publique, qui apparaît comme le procès du Parlement, devrait être une page tournée de l'histoire. La France attend, par la solidarité et la collaboration entre les deux pouvoirs, l'exécutif et le législatif, la stabilité, la foi et la confiance dans nos institutions enfin adaptées aux nécessités de notre époque.

Nous constatons que l'évolution sans cesse plus rapide et plus générale du monde moderne, due au développement des sciences et des techniques, pèse d'un poids toujours plus lourd sur la conduite des affaires de la nation, ce qui explique mais ne justifie pas l'abaissement des parlements dans la plupart des Etats. Les concepts de liberté, d'égalité, de solidarité des hommes en souffrent. Le problème de la dignité de l'homme de notre temps est devenu la principale matière des penseurs parce que, en fin de compte, il s'agit de l'homme, de la liberté des individus, qu'il faut sauver d'abord pour en assurer la promotion.

Permettez-moi quelques réflexions pour tenter de chercher, avec le Gouvernement, la voie qui permettrait de nous engager vers la vraie démocratie désirée par le peuple français et les représentants élus pour cette tâche.

La difficulté paraît résider dans le caractère technique des décisions politiques, par suite de l'annexion de l'économie au domaine politique. La prédominance des sciences et des techniques dans la vie économique et la prise de conscience que l'expansion continue conditionne le progrès et la promotion sociale ont apporté des transformations considérables dans l'action politique.

Le bénéficiaire de ces transformations, celui qui mène le jeu parce qu'il a à sa disposition experts et techniciens, institutions et services, est presque toujours le seul pouvoir exécutif. Ce phénomène est grave pour l'avenir des institutions démocratiques. Si l'exécutif monopolise les décisions politiques parce qu'il détient seul les sources et les moyens d'information et de décision, le dialogue entre le Gouvernement et le Parlement, qui a été et reste la racine de la liberté garantie par la loi et le juge, est menacé.

Je conviens que le Parlement a été en grande partie responsable des maux dont il gémit et se nourrit. Il est certain aussi que les nombreuses interventions faites à l'occasion de la discussion du IV^e plan ne se sont pas élevées au niveau des conceptions générales, des perspectives d'avenir et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre le taux d'expansion fixé. Que d'interventions liées à des considérations locales sans rapport avec les orientations générales du plan !

Cette carence, d'après certains, est due à ce que trop d'élus ne sont pas de véritables parlementaires et au fait que, dans bien des cas, c'est le cheval de Caligula investi par le parti qui a été élu ! (Mouvements divers.)

A ces causes du déclin du Parlement s'en ajoutent d'autres, qui tiennent aux conditions mêmes du débat voulu par le Gouvernement.

Ainsi, dans les discussions qui ont précédé le vote de lois engageant l'avenir du pays — force de frappe, recherche scientifique, recherche spatiale, IV^e plan — le Parlement n'a pas été appelé à donner son opinion au moment des options de base, ni même

été informé. Le Parlement, qui fait la loi, n'a été saisi de ce qui avait été conçu, étudié, mis au point dans le secret qu'une fois les lois et le plan arrêtés et même en voie d'exécution.

Dans ces conditions, monsieur le Premier ministre, comment s'étonner de débats de mauvaise qualité ? Les députés ne pouvaient débattre et n'ont débattu qu'à l'aide de leurs seules connaissances personnelles qui, nécessairement, sont limitées dans les domaines scientifique et technique qui sont aujourd'hui à la base de tout.

Les choses étant ce qu'elles sont, quelle est la situation ? D'une part, le Parlement ne disposant pas d'informations et, d'autre part, le Gouvernement ayant ses équipes d'experts privés et ceux de l'ensemble des ministères intéressés, il est facile, dans ces conditions, de dénoncer les déformations, le déclin, le caractère périmé du parlementarisme. En vérité, il ne peut y avoir d'équilibre ni de collaboration entre le pouvoir exécutif, partenaire bien informé, et le pouvoir législatif, partenaire mal informé. Toute discussion et tout débat, dans ces conditions, ne sont plus libres ; car décider librement, c'est décider après que les deux partenaires ont bénéficié d'une information égale.

Le Gouvernement, répondant à la volonté de la nation attachée à la République et à la liberté, nous assure souhaiter l'équilibre des pouvoirs par une collaboration active issue d'un contact confiant et permanent. Je souhaite qu'aux contraintes et aux difficiles négociations qui ont caractérisé souvent les relations du Gouvernement avec l'Assemblée se substitue l'échange des informations pour une participation active aux charges et aux responsabilités communes. Avec une majorité cohérente et sûre, débarrassée du démon qui tient l'autorité dans la République comme suspecte, le temps est venu de concilier autorité du Gouvernement et liberté du Parlement par une collaboration indispensable.

Il n'est personne en France qui ne souffre de la défaillance et du déclin de l'Assemblée nationale, garantie du régime démocratique. L'exécutif ne peut continuer de se présenter comme le seul porteur à compétence globale de l'intérêt général. Il importe donc de chercher et de trouver les moyens de porter remède à cette situation préjudiciable à la stabilité d'une démocratie moderne.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande, premièrement, la mise en œuvre de moyens propres à permettre à l'Assemblée nationale, confirmée dans sa dignité de pouvoir législatif à compétence générale, d'être aussi largement informée que le Gouvernement ; deuxièmement, de nous faire connaître les moyens d'information exacts et sûrs qui seront mis à la disposition des députés de manière à leur permettre de discuter de pair à égal avec le Gouvernement quand il s'agit de faire la loi.

Je comprends que le problème n'est pas facile du fait de la complexité de la vie politique moderne, qui exige des connaissances ardues et difficiles à la racine des options politiques. Mais, en posant le problème, et si vous voulez bien convenir qu'il se pose, nous pourrions entreprendre de le résoudre.

Sans information équivalente des deux partenaires, il ne peut y avoir de notre part choix informé, donc justifié, il ne peut y avoir de dialogue, qui est le fondement de la démocratie dans un pays, dans un univers en pleine évolution.

Chaque progrès dans le domaine scientifique ou technique pose un problème social, un problème humain. Le pouvoir exécutif, qui connaît, dirige, applique, n'est pas tout. Tout ne se mesure pas, ne se pèse pas, ne se compte pas. Que votre souci, monsieur le Premier ministre, soit d'obtenir notre coopération en nous donnant les moyens. L'avenir de la République se précisera en fonction des relations entre Gouvernement et Assemblée au travail, en les unissant ou en les opposant. C'est de cette coopération que naîtra l'autorité au sens moral du terme. Les Français attachent à cette réussite la plus grande importance.

Monsieur le Premier ministre, quelle sers votre politique, mieux, votre doctrine, pour répondre aux besoins de votre partenaire, le Parlement ? Sur quelles relations entendez-vous fonder le respect et la sauvegarde de l'Assemblée ?

M. le président. La parole est à M. Boscary-Monsservin.

M. Roland Boscary-Monsservin. Mesdames, messieurs, vous avez entendu et applaudi beaucoup d'orateurs fort pertinents. Vous êtes impatients d'écouter et vraisemblablement d'applaudir M. le Premier ministre. Nous en sommes donc arrivés à l'heure où la brièveté est la qualité première d'un orateur. (Applaudissements.) Aussi limiterai-je mon exposé strictement aux problèmes agricoles, et envoie-les sous la seule optique de l'actualité.

Tout de suite, bravo ! monsieur le ministre des finances, pour avoir eu le courage d'affirmer, dans votre exposé liminaire, que devait être revalorisé le revenu agricole et qu'à cet effet il fallait accepter une hausse constante et continue des prix agricoles mais que, pour que la mesure soit efficace, il fallait dans le même temps que restent stables, voire que diminuent, les prix des produits industriels, cette stabilité ou cette diminu-

tion pouvant être aisément obtenue si le secteur industriel accepte de partager avec le consommateur une partie du profit dégagé par la productivité.

Ainsi donc, monsieur le ministre des finances, dans cette question de rapport entre prix agricoles et prix industriels auquel vous le savez, la paysannerie est profondément attachée, vous avez délibérément pris une option avec toute l'autorité qui s'attache à vos fonctions dans le cadre de cette assemblée. Il me paraissait extrêmement important qu'il vous en fût donné acte.

Nous avons enregistré aussi que, dans le sens de cette orientation, vous aviez déjà pris quelques mesures d'application pratiques. Je fais allusion notamment au prix du lait, et c'est pour moi l'occasion de rappeler la mémoire de notre excellent collègue et ami M. Laborbe, puisque le prix de 37,2 centimes que vous avez fixé est celui qui eût résulté de l'application d'une loi qui fut votée en 1957 et qui porte son nom. Cela permet d'ailleurs certaines considérations philosophiques, par exemple qu'il existe malgré tout une certaine continuité dans la loi, que celle-ci demeure ou qu'elle ait été supprimée à l'occasion d'une circonstance fortuite.

Cependant, s'il est bien de dire que l'on veut tenir les prix agricoles et revaloriser le revenu de l'agriculture, nous savons tous que cela n'est actuellement possible que dans le cadre d'une situation internationale donnée. C'est vrai pour certains secteurs; c'est incontestable pour le secteur agricole. On ne peut plus, aujourd'hui, penser économie en s'en tenant seulement à l'étiage national et en faisant abstraction de ce qui se passe au-delà des frontières. Qu'on le veuille ou non, le prix payé à l'agriculteur sera déterminé par la tenue du marché intérieur et du marché extérieur ainsi que par les divers rapports existant entre eux.

J'entends bien qu'il est possible — cela a été et est encore fait — que l'Etat supporte la différence pouvant exister entre le marché intérieur et le marché extérieur, et qu'il achète par exemple des beurres, sur le marché intérieur, à sept francs pour les revendre, sur le marché extérieur, à quatre francs. Mais, étant donné l'amplitude actuelle du problème, il n'est pas de budget qui puisse résister à une telle pratique. et il faut incontestablement s'orienter vers des voies nouvelles.

On l'a déjà fait. Le Marché commun a été institué par le traité de Rome et, le 14 janvier 1962, ont été posés les principes essentiels de la politique agricole commune : marché organisé — j'insiste sur le terme « organisé » car il constitue l'élément essentiel — de cent quatre-vingts millions d'habitants; détermination d'un prix fixé en fonction de règles d'équité; droit de préférence au profit des producteurs européens. Et, afin que le prix équitable déterminé puisse être tenu et que la préférence puisse jouer, on a institué aux frontières de l'Europe ce qu'il a été convenu d'appeler le prélèvement, dont l'objet est de ramener les cours extérieurs au niveau des cours intérieurs. C'était une politique parfaitement cohérente et définie. Nous devons en savoir gré à ceux qui n'ont pas hésité à en poser les prémisses à Bruxelles, le 14 janvier 1962.

Mais dans le même temps, il est de notre devoir, aujourd'hui même, de rechercher où nous en sommes exactement au regard de la politique agricole commune.

Mes chers collègues, si j'avais pris la parole au début du présent débat, je n'aurais pu que vous faire part de ma très grande inquiétude. En effet, pour qui suit de très près les problèmes européens, il est certain que nous devons faire face depuis le 14 janvier 1962 à une offensive extraordinaire de toutes les forces du libre échange.

Depuis cette date, nous voyons s'amenuiser ce que j'appellerai la notion de Bruxelles tandis que tend à s'agrandir démesurément ce que j'appellerai la notion de Genève. On ne parle plus, ou l'on parlait très peu jusqu'à ces tous derniers temps, de Marché commun et de politique agricole commune; dans le même moment on ne parlait que de *Trade Expansion Act*, de projet Kennedy, de démobilisations contingente et douanière.

Telle était la situation au début de la semaine dernière. Mais depuis, une nouvelle conférence s'est réunie à Bruxelles. Jeudi et vendredi derniers, notre ministre des finances et notre ministre des affaires étrangères ont rencontré les ministres des six autres pays et nous devons enregistrer avec satisfaction le communiqué publié à l'issue de cette réunion.

Alors que, jusqu'à vendredi dernier, on pouvait supposer que les négociations Kennedy, les démobilisations contingente et douanière tenaient la première place, ont été expressément précisés ce jour-là, sur la requête des représentants de la France, plusieurs règlements agricoles, notamment ceux auxquels nous sommes profondément attachés et qui risquent d'avoir une incidence notable sur notre économie. Je songe au règlement pour les produits laitiers, à celui concernant la viande bovine, qui devaient être examinés par le conseil de ministres

dans le courant de l'année 1963 pour entrer en application en 1964.

Dans ce débat où nous traitons des problèmes économiques et où nous recherchons notamment où en est l'économie agricole, il fallait tout de même verser cet élément qui me paraît d'une importance capitale car, je le répète, je ne pense pas qu'il y ait d'avenir pour notre agriculture sans politique agricole commune.

Alors que nous pouvions éprouver il y a quelques jours de redoutables inquiétudes pour notre politique agricole commune, enregistrons avec satisfaction et mettons au crédit de nos négociateurs le fait que la situation semble s'être inversée à la suite de la conférence tenue à Bruxelles la semaine dernière.

Cependant, monsieur le Premier ministre, il importe de ne pas s'endormir dans une douce euphorie. Ce n'est pas la première fois qu'il a été convenu d'édicter très vite des règlements agricoles sur les prix. Bien souvent, après l'avoir décidé, des mesures d'attribution ont été prises.

Je l'ai indiqué tout à l'heure : nous avons affaire à une violente offensive des forces de libre échange. Elles n'ont pas désarmé et le problème de la politique agricole commune sera sûrement remis en cause.

Après avoir enregistré les résultats de jeudi et de vendredi derniers à Bruxelles, il importe de savoir rester tenace et peut-être aussi de savoir être politique.

Je prendrai un exemple d'application pratique.

En politique agricole il faudra, un jour ou l'autre, songer à un rapprochement de prix, arriver à un prix commun européen et ce problème est particulièrement ardu.

Etre politique, cela signifie qu'il faudra s'efforcer de comprendre que les Allemands éprouvent de très sérieuses difficultés à diminuer leurs prix agricoles. Je me demande d'ailleurs quelle est la démocratie où l'on peut actuellement envisager une diminution des prix agricoles!

De notre côté, nous sommes profondément attachés au problème de la préférence. Pourquoi ne pas essayer alors de réaliser un concert dans lequel marcheraient de pair la notion de préférence et celle de prix en tenant compte des impératifs de nos deux pays?

Etre politique, monsieur le Premier ministre, cela signifie que lorsque l'on est profondément attaché à un problème qui paraît essentiel — je vous ai indiqué et je me permets de répéter avec force qu'il s'agit pour nous de la politique agricole commune — il faut savoir prendre les nécessaires dispositions d'équilibre sur le plan politique pour atteindre à tout prix la solution efficace recherchée!

Dans le cadre de l'Europe, nous tenons beaucoup aux problèmes économiques et notamment à la politique agricole commune.

Plusieurs de nos partenaires, pour ne pas dire tous, sont profondément attachés à certaines formules politiques; celle qui est d'actualité tend à la fusion des exécutifs.

Ne conviendrait-il pas, monsieur le Premier ministre, dans le souci d'efficacité et de sage politique dont j'ai parlé, d'essayer de jumeler heureusement l'économique et le politique? Si vous y parveniez, vous accompliriez une œuvre particulièrement utile pour notre agriculture. En outre, vous me permettriez d'harmoniser deux conceptions auxquelles je suis profondément attaché : ma conception d'agriculteur européen et ma conception d'Européen tout court. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Raymond Mondon. Mesdames, messieurs. Depuis notre séparation fin février dernier, la vie de notre pays a été marquée d'événements importants, analysés à cette tribune depuis une semaine.

Ils ne furent pas tout à fait, je crois, l'effet du hasard. Sous les précédentes législatures, avant 1958, les députés les plus anciens ont bien souvent débattu avec les gouvernements des problèmes des rémunérations des secteurs publics et nationalisés; on a souvent craint leurs réactions en chaîne. C'est la raison pour laquelle des retards ont été fréquemment apportés à leur remise en ordre.

Aussi, monsieur le Premier ministre, je voudrais aujourd'hui, en tant que membre de la majorité, soucieux de l'avenir et de la réussite de votre Gouvernement, vous donner franchement mon opinion en affirmant que ce problème doit être traité dans son ensemble si l'on ne veut pas — et de nombreux maires le constatent dans leurs villes — que l'abandon de la fonction publique aille de Charybde en Scylla.

Je n'ignore pas la complexité du problème, mais ce n'est pas un motif pour en différer la solution, bien au contraire.

Il a fallu — ce ne sera peut-être pas inutile pour l'avenir — les mouvements sociaux du mois de mars pour éveiller l'attention générale et pour créer le « comité des sages » qui jouera vraisemblablement dans l'avenir, peut-être sous une autre forme, un rôle important qu'il est de notre devoir d'étudier avec vous.

La situation des secteurs public et nationalisé est si complexe que les chiffres sont souvent contestés et que l'on a vu, en mars dernier, une bataille se dessiner à ce sujet entre Gouvernement et syndicats.

Mais si les conditions financières sont délicates, vous savez comme moi que les problèmes psychologiques jouent également un rôle important.

Je ne voudrais pas revenir sur le problème des réquisitions, qui a été suffisamment traité. Mais à ce propos aussi, je pense que de multiples renseignements doivent être sollicités, que les conseils non seulement de quelques personnes mais de ceux qui connaissent bien le climat psychologique des régions et des professions doivent être entendus.

La profondeur du mouvement — on l'a souligné et je ne m'y attarderai pas — tenait à la hausse des prix, à la crainte de l'inflation et aussi — vous permettrais, monsieur le Premier ministre, à un représentant de la Lorraine de le marquer — à l'avenir des bassins miniers aussi bien de fer que de charbon.

Comme vous l'avez constaté en décembre dernier, la situation financière et la stabilité sont toujours fragiles, malgré les efforts que votre Gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont accomplis depuis quatre ans, efforts que certains censeurs actuels semblent d'ailleurs méconnaître, surtout lorsqu'ils ont tenu eux-mêmes les rênes du pouvoir en période d'inflation. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

Certes, les mêmes dangers existent dans d'autres pays européens. Mais il faut objectivement reconnaître que notre pays semble particulièrement touché. Une récente statistique de la chambre de commerce de Paris l'a singulièrement démontré.

Par ailleurs, on a peut-être trop dit — il est vrai qu'il était plus facile de le proclamer depuis quatre ans qu'avant 1958 — que « les caisses étaient pleines », sans informer suffisamment le public sur les questions de finances intérieures, les budgets de fonctionnement, les investissements et surtout sur le problème des finances extérieures.

Vous l'avez fait récemment à la radiodiffusion-télévision française, monsieur le ministre des finances, et je vous en remercie, mais c'est un problème sur lequel il faut revenir. Très souvent, en effet, on entend des gens, bien intentionnés mais mal informés sur ce point, s'étonner : Pourquoi ne partage-t-on pas notre excédent de devises ? Je me permets d'insister car ce sont des réflexions que nous entendons souvent dans nos circonscriptions.

Toutes ces causes, auxquelles s'ajoute un sentiment d'insécurité quant à l'avenir des bassins miniers, ont gravement troublé l'opinion publique. Déjà en 1959, le bassin houiller lorrain avait été agité et les mineurs craignaient pour leur avenir, trois ans après les remous provoqués par l'affaire de Warndt, lors de la signature des accords franco-allemands sur la Sarre en 1956.

Depuis 1959 nous avons été quelques-uns à évoquer le problème de la coordination de l'énergie et nous sommes très heureux de constater aujourd'hui que votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, a décidé la création d'un secrétariat général à l'énergie en même temps qu'une table ronde pour les mines de fer, à Metz, et une table ronde pour les charbonnages, à Paris.

Nous n'avons plus le droit de nous dérober devant les questions posées, non seulement à l'intérieur de nos frontières, mais dans le cadre européen. La haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier s'en est d'ailleurs rendu compte très récemment.

Aussi, me permettrai-je, monsieur le Premier ministre, de vous poser quelques questions.

Les charbonnages ont-ils encore un rôle important à jouer dans l'activité économique de notre pays et de l'Europe ? Certains pays de l'Europe des Six, d'ailleurs importateurs de charbon de pays tiers, feraient bien d'y songer.

Le traité sur le charbon et l'acier est-il bien appliqué, non seulement dans sa lettre, mais également dans son esprit ? Certains événements récents nous permettent d'en douter.

Peut-on nous assurer qu'en ralentissant l'activité des Charbonnages de France, nous ne compromettrons pas notre avenir ? On sait qu'un puits fermé est un puits perdu et nous risquons par la suite d'être soumis à des pressions économiques étrangères.

Ce que je viens de dire à propos du charbon est également valable pour le fer.

Les intéressés sont conscients de tout cela et inquiets parce qu'ils sont souvent mal informés, parce que l'on parle de licenciements, de reconversion et qu'ils craignent de voir les débouchés manquer ou leur situation se dégrader.

Au surplus — on en a déjà parlé mais je me permets d'y revenir — le bénéfice du statut des mineurs risquerait-il de leur être retiré ?

Ce qui est vrai pour les travailleurs en activité l'est également, et peut-être avec des conséquences plus graves, pour les jeunes d'une région où l'histoire a malheureusement empêché le développement des usines de transformation et où, il faut le dire, l'enseignement technique est insuffisant, voire inexistant. Je ne parlerai pas uniquement de ma ville mais d'un secteur un peu plus éloigné, le bassin de Briey.

Il s'agit là d'un aspect humain qui touche de très près les populations actuellement très sensibilisées à l'évocation de ces problèmes.

On a souvent dit que la Lorraine était riche et les gens, habitués à ce slogan, ont été très surpris de voir se produire récemment des manifestations sociales d'envergure dans notre région.

Or on constate que cette prospérité n'est plus continue, que des difficultés surgissent. S'agit-il d'une crise conjoncturelle, passagère, ou, au contraire, d'une crise de structure ?

Certes, des éléments conjoncturels ont dégradé la situation. L'activité du marché sidérurgique belge, la vente de minerais de fer lorrains dans les pays de la C. E. C. A. ou dans les pays tiers ont diminué, pour des raisons techniques que nous connaissons et aussi — il faut le dire — en raison de la concurrence étrangère. Ce que je disais du charbon, je pourrais l'appliquer non seulement au fer, mais surtout à l'acier et à la sidérurgie. Aussi devons-nous maintenant prévoir les lendemains afin que la crise de conjoncture ne se transforme pas en crise de structure.

Le Gouvernement, monsieur le Premier ministre, doit porter à ce problème une très grande attention aussi bien dans le cadre national que dans le cadre européen où certains de nos partenaires ne jouent pas toujours un jeu loyal, alors que nous avons pu respecter scrupuleusement le traité de Rome grâce aux réformes économiques et financières de décembre 1958. Certains adversaires du Gouvernement et parmi les plus virulents, notamment le parti communiste, ne se font pas d'ailleurs faute de noircir la situation, de l'exploiter en soulignant ce qu'ils appellent les imprévoyances du pouvoir, en même temps qu'ils critiquent les traités de Rome et le traité de la C. E. C. A. et qu'ils demandent la nationalisation des mines, problème qui devrait faire réfléchir d'autres adversaires du Gouvernement.

La table ronde créée à Metz ne doit pas être uniquement l'occasion d'échanges de propos intéressants dans une atmosphère heureusement assainie. Ces travaux, s'ils veulent se révéler utiles, efficaces devront déboucher sur des données positives, concrètes, qui permettront d'assurer l'avenir du bassin lorrain, lequel a été considéré à juste titre comme une source de richesse non seulement pour la région mais pour l'ensemble du pays et dont la production a favorablement influencé notre balance des comptes.

Les inquiétudes, je le répète, sont grandes. Alors se posent deux questions : A-t-on été trop optimiste ? A-t-on véritablement mis en œuvre tous les moyens ? Je dois reconnaître très objectivement que le problème de l'exportation est difficile actuellement dans la sidérurgie, non seulement pour la France mais également pour les autres pays de la C. E. C. A. ; les récentes statistiques le démontrent. Cependant, ces questions sont posées en dehors de toute polémique par des personnes soucieuses de l'avenir de ces bassins.

On se demande si dans ce domaine les objectifs du plan pourront être atteints ou si, au contraire, ils ne devront pas être révisés.

Et puisque, monsieur le Premier ministre, je parle du plan et de la sidérurgie — et M. le ministre des finances n'en sera pas surpris — je me permets de faire une brève allusion à la liaison Nord-Méditerranée qui, pour la sidérurgie française, doit jouer un rôle important. Vous avez bien voulu d'ailleurs, en juin dernier, accepter de déposer une lettre rectificative à ce sujet.

A propos du plan, je désire vous poser quelques questions d'ordre général.

Et d'abord, pensez-vous qu'il pourra être exécuté tel qu'il a été voté, tel qu'il a été préparé par vous-même et par le commissariat général ?

Vos adversaires affirment — nous avons encore entendu un orateur éminent du groupe socialiste le dire tout à l'heure — que

l'on ne peut tout faire à la fois, sinon on risque l'inflation que vous dénoncez. Ils déclarent que le Gouvernement doit choisir entre la force de frappe, l'aide aux pays sous-développés et les dépenses rentables nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs.

Je pose à mon tour cette question, monsieur le Premier ministre, car des slogans habilement colportés entretiennent un malaise, quoique souvent ils émanent d'hommes qui ont recommandé la construction de l'usine de Pierrelatte — nous nous en souvenons, nous qui avons voté les crédits pour l'énergie atomique durant l'été 1957 — et qui oublient de nous dire ce que serait notre contribution normale au pacte de l'O. T. A. N. si nous avions uniquement l'armement classique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

J'aimerais donc que vous répondiez avec précision aux questions suivantes : premièrement, la modernisation de l'armée, basée sur la force de dissuasion, est-elle compatible avec nos possibilités financières ? Deuxièmement, sera-t-elle efficace et permettra-t-elle d'éviter d'autres dépenses relatives à la durée du service militaire et aux armes classiques ? Troisièmement, ne porte-t-elle pas atteinte à la réalisation du plan ?

Il est certain que, sur ces points, là encore notre pays est insuffisamment informé et vous connaissez les propagandes que l'on peut entretenir.

L'aide aux nouvelles républiques d'Afrique doit également être évoquée. Ne savons-nous pas, les uns et les autres, qu'en ratifiant, en 1960-1961, les traités d'indépendance et, l'année dernière, les accords d'Évian, nous avons pris à cet égard des engagements ? Certains devraient s'en souvenir qui, aujourd'hui, se livrent à une certaine démagogie à ce sujet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il est vrai que, en dépit de ces engagements, les contribuables peuvent rapidement se lasser, surtout s'ils s'aperçoivent que cette aide n'est pas toujours employée avec discernement. Sur ce point aussi, des explications claires nous paraissent nécessaires.

Le plan, répète-t-on — et le chef de l'État a eu raison de le souligner — revêt une grande importance pour notre avenir. Nous savons bien qu'il n'est pas rigide, qu'il trace des directives, mais s'il n'est pas réalisé dans son ensemble nous ne pourrions, nous en sommes convaincus, satisfaire les besoins essentiels, en matière de logements d'abord, où la cadence des réalisations semble ralentie ; en matière de constructions scolaires ensuite, ce qui préoccupe les familles, le corps enseignant et les magistrats municipaux ; en matière d'amélioration des routes, de constructions d'autoroutes enfin.

Je ne reviendrai pas sur tous ces problèmes, car ils ont été suffisamment évoqués au cours de ce débat et lors des discussions budgétaires des mois de janvier et de février derniers. Mais, monsieur le Premier ministre — les 230 ou 240 maires qui siègent dans cette assemblée peuvent l'attester — la montée démographique de la jeunesse dont nous nous félicitons, nous impose, à vous comme à nous, des devoirs impérieux auxquels nous n'avons pas le droit de nous dérober. Dans le domaine de l'enseignement technique en particulier les besoins sont encore beaucoup plus grands et si je me permets d'insister sur ce point, c'est non pas par esprit de critique, mais par devoir de la majorité à l'égard du Gouvernement dont nous désirons qu'il réponde aux attentes de la population qui lui a manifesté sa confiance en octobre et en novembre derniers.

Nous savons bien que tout n'est pas réalisable à la fois ; nous connaissons les risques d'inflation et votre volonté, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre des finances, de l'éviter. Mais en insistant sur les obligations qui s'imposent au Parlement et à la majorité, je suis persuadé de répondre au sentiment profond d'une population qui connaît toutes ces difficultés.

De même, en soulignant à mon tour les difficultés locales qui ont déjà été évoquées, j'exprime le souci aussi bien des conseils généraux que des maires de participer plus activement au plan d'aménagement du territoire, car ils ont pris connaissance avec quelque inquiétude des dispositions du décret du 14 février 1963. Monsieur le Premier ministre, vous ne ferez jamais appel en vain aux responsables locaux qui sont en contact quotidien avec la population et qui connaissent ses problèmes, mais à condition, bien entendu, que vous leur donniez ou plus exactement que vous laissiez à leur disposition les moyens financiers qui sont les leurs et, à ce propos, M. le ministre des finances ne sera pas surpris que je fasse allusion au problème de la taxe locale qu'il a évoqué au cours de sa récente intervention à cette tribune.

Si nous voulons obtenir une véritable décentralisation, il faut savoir rendre la province attractive. Je m'en excuse auprès de

mes collègues de Paris, car nous aimons bien notre capitale, il ne faut pas laisser à Paris seulement, mais il faut donner également aux provinces, à leurs chefs-lieux, les satisfactions intellectuelles, artistiques et culturelles auxquelles ils aspirent.

Il faut aussi que le climat politique permette d'aborder la solution des problèmes essentiels au progrès social. Les élus ont peut-être leurs défauts, ils sont parfois soupçonnés ou taxés de démagogie, mais n'oublions pas qu'ils sont en contact avec la population et en connaissent les soucis et les besoins. Le dialogue Gouvernement-majorité ne doit pas être, monsieur le Premier ministre, uniquement un échange de propos aimables ou de critiques suivant les circonstances. Il doit prouver son utilité et son efficacité par des réalisations indispensables au progrès.

Récemment, un ancien président du conseil dont cette assemblée a apprécié le talent et l'habileté, a parlé d'un nouveau contrat social. Il est certain que bien des thèmes qui présidaient autrefois aux mouvements sociaux sont aujourd'hui dépassés aussi bien du côté syndical que du côté patronal. La notion d'expansion et l'obligation morale et sociale d'y faire participer les salariés transforment les relations dans les entreprises.

L'expansion dans la stabilité dont vous avez à juste titre parlé la semaine dernière, monsieur le ministre des finances, a déjà connu des résultats. Elle doit nous confirmer dans notre volonté de poursuivre cette action en nous imprégnant de l'idée force que la justice sociale doit aller de pair avec le progrès, l'une et l'autre ne devant être exclus d'aucun secteur de l'activité française.

Ce qui a frappé, dans les derniers mouvements sociaux, c'est la compréhension du public à l'égard d'une catégorie de salariés qui n'avaient pas, comme d'autres, bénéficié des résultats positifs du développement économique. Eh bien, c'est à cette tâche que nous devons travailler, en y associant les représentants des activités professionnelles et syndicales.

Certes, les diversités syndicales sont parfois causes de surenchères, mais la stabilité politique, la continuité du Gouvernement, doivent nous inciter à entreprendre les réformes nécessaires dans un esprit coopératif aussi bien avec les syndicats qu'avec les élus.

Le rôle des syndicats s'est renforcé. Si vous voulez que les discussions, au lieu de se tenir dans la rue, avec les conséquences que l'on connaît, se déroulent dans une atmosphère de compréhension constructive, il est nécessaire que le rôle du Parlement, à Paris, et des élus locaux, en province, ne soit pas minimisé. Vous avez le devoir de réaliser l'équilibre entre ces différentes forces.

Cette législature a, bien entendu sans accident, quatre années devant elle. C'est à vous, c'est à nous qu'il appartient de savoir si nous voulons aboutir par une action continue et grâce aux moyens prévus par le plan que nous avons le devoir d'exécuter.

Nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, car, malgré les critiques, nous nous souvenons de précédents récents. Comme l'écrivait il y a quelques jours un éminent économiste dont la sympathie pour le Gouvernement est plutôt tiède et mitigée : « Quand les récifs sont aussi proches l'un de l'autre que le sont aujourd'hui l'inflation et la récession, il est plus facile de critiquer le pilote que de prendre sa place ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, en montant à la tribune à ce moment du débat, je tiens à m'excuser auprès des orateurs qui n'ont pu encore développer leur intervention. Il va de soi que je serai au banc du Gouvernement jusqu'à la fin de la discussion et que je répondrai aux questions qui me seront posées. Mais l'abondance des critiques et des préoccupations déjà manifestées me contraignent à un exposé qui risque d'être un peu long et j'ai craint de lasser la patience de l'Assemblée en le rejetant dans la soirée.

De nombreux orateurs, parmi ceux qui ont bien voulu indiquer au Gouvernement qu'ils approuvaient avec plus ou moins d'enthousiasme, voire avec réticence sa politique, ont exprimé des préoccupations et posé des questions auxquelles je m'efforcerais de répondre en développant tout à l'heure les principes, les objectifs et les méthodes de notre politique. Mais, auparavant, je m'adresserai à d'autres orateurs qui ont mis moins de nuances dans leurs propos et qui, ne faisant pas le détail, sont montés à cette tribune pour prononcer des réquisitoires sous lesquels je me suis senti quelquefois accablé.

Il s'y est joint toutefois une impression de déception car, enfin, dans aucune de ces interventions, je n'ai entendu l'exposé d'une

politique de rechange ou d'une solution de remplacement : je n'y ai même pas entendu de suggestions, si ce n'est pour réclamer d'innombrables dépenses, qui exigeraient, monsieur Cassagne, le sacrifice d'une douzaine de forces de dissuasion. (Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

M. René Cassagne. Certainement moins !

M. le Premier ministre. A cette déception s'est même ajouté quelque étonnement quand j'ai entendu certains orateurs, notamment ceux du groupe socialiste, fonder leur opposition et leurs critiques sur le fait que nous serions vraiment descendus très bas puisque nous ne pourrions pas faire mieux qu'eux. « Vous faites comme nous — nous ont-ils dit — vous voyez bien : vous faites de l'inflation, comme nous ! (Rires sur les mêmes bancs.) ; vous avez des difficultés de trésorerie, comme nous ! (Nouveaux rires.) ; vous empruntez, comme nous ! Votre commerce extérieur va bien mal, comme de notre temps ! ». Si vraiment là est le comble de l'indignité économique, j'en suis malgré tout étonné. (Applaudissements et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

Puisque, messieurs, vous vous êtes placés sur ce terrain — le vôtre — je m'y placerai aussi ; et, puisque vous le souhaitez, je reprendrai votre argumentation et cette comparaison que vous avez tout à tour développée à la tribune.

« Vous êtes, nous a-t-on dit, en pleine inflation ». Quand c'est le président du groupe socialiste qui vous dit cela, on est inquiet. (Rires.) Il risque de s'y connaître. (Nouveaux rires.)

M. René Cassagne. Il est facile de faire de l'esprit !

M. le Premier ministre. Mais à vrai dire je me suis tout de même senti quelque peu rassuré, ayant eu la chance d'être vacciné grâce à l'excellent exposé du ministre des finances et des affaires économiques qui avait auparavant défini avec précision à la fois les risques et cependant la solidité de notre situation actuelle.

Il n'a nullement dissimulé les risques et je conviens avec lui qu'il faut être vigilant. Mais de là à dire que l'inflation a atteint le niveau qu'on nous a dépeint, il y a loin.

Je ne reprendrai pas l'analyse comparée des causes et des effets, pour déterminer si les causes sont des effets ou si les effets sont des causes. Beaucoup d'esprits éminents ont été cités par des orateurs qui ne présentaient pas toujours les mêmes aspects de leurs théories ou qui n'en tiraient pas les mêmes conclusions. Je me bornerai à dire qu'en fin de compte l'inflation, lorsqu'elle atteint un certain niveau, aboutit essentiellement à compromettre la monnaie, à faire que la valeur légale de celle-ci, n'étant plus reconnue par personne, et notamment par l'étranger, un certain nombre de phénomènes se produisent dont le premier est évidemment l'effondrement du commerce extérieur.

« Or, nous dit-on, justement votre commerce extérieur va très mal ; vous en étiez très satisfait et voici que depuis six mois il est constamment en déficit. » Il y a du vrai dans cette affirmation et je ne prétends point que notre commerce extérieur soit depuis six mois ce qu'il a toujours été. Mais je souhaiterais que vous procédiez à une analyse exacte des conditions de cette baisse ou de ce que vous appelez ainsi.

D'une part, je constate que nos exportations sont en hausse constante. Par rapport à 1958 elles atteignent le coefficient 1,85 ou 1,86 et d'une année à l'autre elles continuent à progresser très favorablement. D'autre part, s'il est vrai que nos importations sont elles-mêmes en hausse — et à ce point de vue le mois de mars a battu tous les records — précisément, cette hausse des importations traduit à l'évidence le développement de notre production et ses besoins en matières premières ainsi que le développement de notre consommation, c'est-à-dire l'élévation des moyens de paiement qui, dans certains domaines, peut être fâcheuse mais qui, en fin de compte, correspond à une élévation du niveau de vie.

Par conséquent, la situation de notre commerce extérieur prouve que le niveau de vie des Français s'élève et malgré certains dangers, il est rassurant de constater que nos exportations s'effectuent sans difficulté et qu'elles progressent.

Au surplus, pour bien apprécier le déficit de la balance commerciale, il faut se rappeler que nous ne calculons pas de la même manière les importations et les exportations et qu'une couverture de l'ordre de 92 p. 100 représente en réalité une couverture totale. Mais il n'y a pas que la balance commerciale à considérer. En dehors d'elle il y a tout ce que l'on appelle les exportations invisibles, les rentrées invisibles dont il faut constater qu'elles se manifestent clairement dans les statistiques et qui font que depuis six mois, malgré le déficit de la balance

commerciale, notre balance des paiements a constamment été bénéficiaire, en moyenne de plus de cent millions de dollars par mois.

Alors nous en sommes arrivés à une situation où, après avoir remboursé plus de deux milliards de dollars en grande partie par anticipation, nous avons encore plus de quatre milliards de dollars en réserves. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Je sais que l'on va ironiser et me dire...

Plusieurs voix sur les bancs du groupe socialiste. Les caisses sont pleines !

M. le Premier ministre. ... les caisses sont pleines, je vous attendais-là, messieurs.

Mais qu'est-ce que les caisses de l'Etat ? N'est-il pas bon pour une fois de le dire avec précision de façon que chacun sache ce qu'il doit espérer de ces caisses et ce qu'il doit en craindre ?

Il y a d'abord une première caisse qui est la trésorerie. (Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Vous seriez bien aimables, messieurs, de me laisser poursuivre. Je vous ai écoutés tout à l'heure, et j'étais presque le seul, mieux même que les membres de votre parti ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Je disais donc qu'il y a une première caisse qui est la trésorerie. Les besoins quotidiens du Trésor sont extrêmement importants, ne vous y trompez pas.

La machine tourne, l'expansion existe, le rythme économique de la France a beaucoup changé depuis que vous ne la dirigez plus. (Sourires.)

C'est ainsi qu'il nous a fallu trouver, en 1962, quelque 11 milliards de nos francs actuels, uniquement pour couvrir les besoins de la trésorerie.

Pour trouver tous les ans des ressources de cet ordre, croyez-moi, il y faut la confiance. Nous l'avons, mais elle partirait vite.

En tout cas, nous travaillons non seulement pour nous mais pour nos successeurs éventuels. C'est une des raisons pour lesquelles nous pensons que le moment est venu d'essayer de consolider la dette de l'Etat, de transformer les bons du Trésor en emprunt à moyen ou à long terme. Notre politique d'emprunts n'est pas inspirée par le besoin — sans quoi nous aurions demandé bien davantage — mais elle est une politique de consolidation que nous renouvellerons régulièrement.

Il y a une deuxième caisse qui est le budget.

Je vous prévins aussi — bien que dans ce domaine vos souvenirs doivent vous rappeler des faits analogues — que la situation du budget n'est nullement ce qu'elle était au temps de M. Chéron. Les conceptions économiques ont considérablement changé.

En ce temps-là, quand on avait des plus-values fiscales, on les mettait dans les tiroirs et c'est alors que les candidats à la succession disaient : « Les caisses sont pleines » et espéraient.

Mais cette fois il ne faudrait pas trop espérer, car pour préparer l'expansion, pour la maintenir, l'économie moderne a conçu qu'il devait y avoir, non plus des réserves que l'on encaisse, mais au contraire un certain déficit que l'on conserve comme aliment de l'expansion. Ce déficit, c'est l'impasse que nous maintenons à un certain niveau, mais qui a besoin d'être défendu et éventuellement rajusté dès lors qu'on se trouve en présence de dépenses exceptionnelles.

Car, pour maintenir l'impasse, il faut une vigilance continue. Toutes les augmentations de dépenses sont importantes. Nous n'avons pas, paraît-il, augmenté les traitements de la fonction publique, mais savez-vous que 1 p. 100 d'augmentation des traitements coûte 30 milliards d'anciens francs ? Il ne faut donc pas aller loin pour augmenter l'impasse. Par conséquent, le maintien de cette impasse à ce niveau est un travail de tous les jours.

Il y a une troisième caisse, qui est celle des finances extérieures, celle de nos réserves de devises. Mais ces réserves de devises n'appartiennent pas au budget, elles n'appartiennent pas à l'Etat. Il ne peut pas être question de les distribuer. Elles sont ce que nous devons posséder pour garantir la couverture de notre monnaie et de nos importations.

Or, là encore, et bien que la situation de nos finances extérieures soit particulièrement brillante, il faut bien le reconnaître, il ne faut pas s'illusionner et il faut se rendre compte que la situation pourrait se dégrader extrêmement vite car le commerce extérieur, je le rappelais tout à l'heure, s'est développé considérablement depuis cinq ans. La France ne vit plus au

même rythme, les échanges se sont considérablement accrus. Que brusquement nos exportations deviennent impossibles parce que le franc n'est plus accepté comme monnaie de paiement; que brusquement nous soyons obligés de puiser dans nos réserves pour financer des exportations qui ont presque doublé en quantité depuis cinq ans et vous verriez alors que 4 milliards de dollars, surtout si l'on excepte l'encaisse or de la Banque de France qui est intouchable, surtout si l'on enlève la quantité d'ailleurs faible d'argent flottant qui peut s'y trouver, cela représente six à sept mois de couverture de nos exportations au rythme actuel.

Par conséquent, et quelle que soit la situation de ces finances extérieures, là aussi nous sommes tenus à la vigilance et là aussi il faut limiter les convoitises.

En tout cas je souhaite que l'on veuille bien nous épargner sur le commerce extérieur les critiques que j'ai entendues et qu'on se rappelle l'époque où l'on n'avait que quelques millions de dollars d'avance devant soi et où le directeur des finances extérieures pouvait se demander chaque soir s'il houterait. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Quoi qu'il en soit, toujours selon le raisonnement de l'opposition, on nous dit que nous sommes en inflation et on dit quelle en est la cause: c'est que l'Etat dépense trop parce qu'il sacrifie les dépenses productives aux dépenses improductives.

La formule est un peu insidieuse car on essaie ainsi de faire croire à la fois que nous dépensons trop et qu'il faudrait dépenser davantage sous forme, bien entendu, de dépenses productives. Néanmoins, je l'accepte comme telle.

Prenons donc l'une de ces dépenses productives, dont on a le plus souvent parlé et dont beaucoup d'orateurs, de la majorité comme de l'opposition, nous ont entretenus à juste titre. Il s'agit du problème du logement, de celui de la construction.

Les objectifs tels que les a fixés le plan sont la réalisation, en fin de plan, de 350.000 logements par an. Nous avons, l'an dernier, décidé que nous tâcherions d'atteindre ce rythme de 350.000 dès 1963, mais il va de soi que les logements mis en chantier maintenant ne seront pas terminés cette année.

Néanmoins, nous avons, en 1962, terminé 309.000 logements. C'est insuffisant, je suis prêt à le reconnaître; en 1958 on en avait terminé 292.000.

Néanmoins, je reconnais volontiers que ce n'est pas à ce rythme que nous satisferons les besoins.

Nous espérons — et je l'ai demandé aux services du plan — terminer 320.000 à 330.000 logements en 1963.

Nous avons d'ailleurs accordé en 1962 415.000 permis de construire. Nous avons augmenté les crédits pour 1963 et débloqué, dès l'automne 1962, un certain nombre de crédits qui n'auraient dû l'être qu'en 1963 pour hâter les constructions.

Nous avons enfin la perspective d'inscrire une nouvelle augmentation de crédits dans une prochaine loi de finances rectificative. Mais je suis prêt à reconnaître, avec la plus entière bonne foi, que nous avons encore beaucoup de progrès à réaliser en matière de construction. C'est vrai, en particulier, dans le secteur H. L. M. où nous n'avons terminé que 89.000 logements l'an dernier contre 37.000 en 1958, progression manifestement insuffisante.

En 1962, nous en avons mis en chantier 122.000. Mais il est vrai que nous rencontrons des difficultés. Parmi les réformes qu'il y a lieu d'accomplir figurent, à coup sûr, la nécessité de simplifier et de décentraliser les procédures, la nécessité de promouvoir l'accès à la propriété et enfin — sur ce point je me range à l'avis des orateurs qui en ont parlé — la nécessité de se préoccuper du problème des terrains.

En dehors des complications administratives pour lesquelles nous sommes en train de promouvoir des assouplissements nombreux, il est certain que le grand obstacle à la construction est le manque de terrains, particulièrement dans la région parisienne et autour des grandes villes.

Il est certain aussi qu'il y a là non seulement une déficience pour notre construction mais une véritable plaie sociale et morale à cause de la spéculation qui s'instaure sur ces terrains. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mais je dois dire que la question n'est pas facile. La preuve, c'est que j'ai réuni depuis plusieurs mois à Malignon — sans en faire pour autant publicité — un groupe de travail qui, avec le concours de tous les ministères, et notamment du ministère de la construction et du ministère des finances, étudie ce sujet. A l'heure actuelle, je ne suis pas encore en mesure de dire que j'apporterai demain des solutions. Tout ce que je

puis affirmer, c'est ce que j'espère faire des propositions avant la fin de cette législature (*Mouvements divers*), je veux dire de cette session.

Vous serez encore là ! Ne faites pas de pronostics.

Deuxième dépense productive : les autoroutes, nous a-t-on dit. C'est exact. La construction d'autoroutes constitue une dépense utile, une dépense nécessaire et la faiblesse de notre réseau est criante. Sur ce point, en vérité, je n'ai aucun remerciement à adresser ni aucune gratitude à avoir vis-à-vis de mes prédécesseurs. M. Cassagne me reprochait tout à l'heure, je crois, d'être quelque peu sévère et sarcastique à leur égard. Pour le réseau d'autoroutes, il me serait difficile de les remercier. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne. Vous oubliez les destructions de la guerre !

M. le Premier ministre. Je n'ai pas oublié les destructions. Vous nous avez dit que la reconstruction de la France avait été réalisée en dix ans. Dix ans après 1944, c'est-à-dire à partir de 1954, au cours des trois dernières années de la IV^e République, vous avez mis en chantier chaque année 30 kilomètres d'autoroutes ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le résultat, c'est que nous avons trouvé 92 kilomètres d'autoroutes terminés et 90 mis en chantier.

Depuis, nous en avons mis en service 108. Mais reconnaissons que, sur ce chiffre, 90 avaient été mis en chantier par d'autres que nous.

Nous avons mis en chantier 545 kilomètres d'autoroutes alors que le plan ne prévoyait, en quatre ans, que 396 kilomètres et non pas 800 comme l'a dit M. Gaston Defferre.

Sur ce point, d'ailleurs, le plan n'avait pas vu assez grand. Nous avons modifié sa cadence et décidé de la porter à 175 kilomètres par an.

Ainsi, depuis 1962, nous mettons en chantier 175 kilomètres d'autoroutes par an. Ce chiffre n'est sûrement pas encore suffisant pour les besoins de la circulation car on ne peut pas satisfaire tous les besoins, mais si la situation économique nous permet de trouver des moyens de financement, nous étudierons une augmentation de ce programme, l'objectif souhaitable étant de 250 kilomètres par an. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Diomède Catroux. Très bien !

M. le Premier ministre. J'en arrive à une autre dépense non moins productive, non moins essentielle, la plus essentielle de toutes peut-être, je veux parler de celle qui concerne l'éducation nationale et la recherche scientifique.

A ce propos, nous avons entendu beaucoup de critiques. C'est une œuvre d'une grande ampleur et d'une grande importance. J'y attache personnellement une telle importance que nous ouvrons un débat particulier devant l'Assemblée nationale, au cours de cette session, sur les problèmes de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Aujourd'hui, par conséquent, je me bornerai à citer quelques chiffres, auxquels je tiens beaucoup. Pourquoi ? Parce que les critiques qui ont été formulées ici me paraissent plus qu'excessives, véritablement injustes et que, répandues par le pays, elles finissent par influencer même certains de nos étudiants ou de nos universitaires qui, étant également sensibles à ce penchant des Français, qui consiste à croire que leur catégorie est toujours sacrifiée...

Une voix socialiste. Ils sont 3.000 dans un amphithéâtre !

M. le Premier ministre. ...finiraient par s'imaginer que l'Université n'a jamais été aussi maltraitée que par la V^e République.

Un député socialiste. C'est bien vrai !

M. le Premier ministre. Voici, messieurs, quelques chiffres sur lesquels je vous serais obligé de bien vouloir réfléchir.

En ce qui concerne la recherche scientifique, nous avons en valeur absolue multiplié par quatre les crédits de 1958, et proportionnellement au budget — ce qui est probablement plus important, car, après tout, il y a eu l'expansion et même la dévaluation de 1958 — nous avons triplé la proportion des crédits affectés à la recherche scientifique.

Nous ferons mieux dans le budget de 1964.

En ce qui concerne l'éducation nationale proprement dite — et mises à part les dépenses culturelles qui en ont été séparées en un budget spécial — en 1958, les dépenses représentaient

non pas en valeur absolue mais relativement à l'ensemble du budget, un pourcentage de 9,9 p. 100. En 1959 elles représentaient 11,8 p. 100 — il s'était passé quelque chose dans l'interval. Le pourcentage passait à 12,4 en 1960, à 12,6 en 1961, à 13 en 1962 et en 1963 — c'est notre premier budget — il atteint 14,45. (Applaudissement sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.) Cette proportion, je l'espère, pourra être accrue en 1964.

Cet effort est valable, non seulement par son importance, mais aussi par sa progressivité et sa permanence; il prouve que depuis notre arrivée au pouvoir les gouvernements de la V^e République n'ont cessé de mettre l'éducation nationale au premier plan de leurs soucis et ont constamment accentué leur action en sa faveur. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Voilà quelques-unes de ces dépenses productives que nous sommes censés avoir sacrifiées à la force de dissuasion. J'avoue qu'il est des moments où, bien que croyant profondément à la gravité du sujet, j'aurais tendance à considérer que vous l'assimilez au « poumon » de la comédie de Molière ou à une tarte à la crème! Tout s'explique maintenant par la force de dissuasion. (Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je dirai d'abord quelques mots du fond. Je pensais d'ailleurs que le sujet était presque épuisé étant donné l'ampleur du débat qui s'était instauré en juin et juillet derniers dans cet hémicycle et où nous nous étions très largement expliqué. Nous n'avions pas alors l'honneur d'avoir M. Gaston Defferre parmi nous, mais nous avions déjà M. Cassagne qui doit s'en souvenir puisqu'il disait aux députés de la majorité qu'il m'applaudissaient : « Dépêchez-vous! Vous ne reviez plus! » (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. René Cassagne. Je connaissais bien mon département : trois U. N. R. sont restés sur le carreau.

M. le Premier ministre. Je me réjouis, d'ailleurs, que M. Cassagne ait bien prédit en ce qui le concerne, car c'est un homme dont le contact est extrêmement sympathique. (Sourires.)

M. René Cassagne. Que c'est beau!

M. le Premier ministre. Nous nous sommes donc largement expliqué. En particulier, monsieur Defferre, je me suis expliqué, avec la discrétion qui convient quand il s'agit des décisions secrètes des gouvernements, sur les responsabilités — ou les mérites, comme vous préférerez — en matière de force de frappe. Vous me permettez de vous envoyer un exemplaire du discours que j'ai alors prononcé et qui, en tout cas, figure au *Journal officiel*.

Nous avons donc, à ce moment-là, largement évoqué ces questions et je crois que, depuis cette époque, il est pratiquement évident pour tous qu'il est nécessaire à la France d'avoir des armes atomiques pour sa protection.

M. Gaston Defferre. Ce n'est pas évident!

M. le Premier ministre. Le Premier ministre britannique l'a dit plusieurs fois et, au surplus, il justifie sa propre politique exactement par les arguments que le général de Gaulle développe en faveur de la sienne.

Quant au Gouvernement des Etats-Unis, s'il veut — comme il est bien naturel — fermer la porte du club atomique, pour éviter ce qu'on appelle « la dissémination des armes nucléaires », il cherche à nous détourner de notre propre armement en nous promettant en échange de nous défendre par ses armes atomiques. C'est bien la preuve qu'un armement atomique est nécessaire!

M. Waldeck Rochet. Mais non!

M. le Premier ministre. Du moins tant que subsistera la menace soviétique! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. Je vous prie d'écouter M. le Premier ministre qui a si calmement entendu les interventions précédentes.

M. le Premier ministre. Je suis convaincu que « ni les paysans, ni les ouvriers, ni les intellectuels de ce pays ne pardonneraient à ce Gouvernement si, pour satisfaire les besoins de l'individu, il sacrifiait la défense du pays ». (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Les députés du groupe communiste ne m'applaudissent pas. Je m'en étonne : c'est une citation de M. Khrouchtchev. (Rires et vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et

du groupe des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. L'incident est clos. (Nouveaux rires.)

M. le Premier ministre. Je disais que je considère qu'un pays n'est protégé que par une force atomique. Qui ne voit qu'un pays, qu'un continent ne peuvent s'en remettre totalement à un autre du soin de sa propre défense?

Outre le fait que nous deviendrions un Etat protégé, la doctrine de l'intervention échelonnée risquerait de nous condamner à mourir avant d'être défendus! Qui ne voit que les forces multinationales ou multilatérales ne changent rien à la réalité profonde et naturelle, dans l'état actuel des forces, à savoir que la décision de l'emploi de l'arme atomique dans l'alliance est remise au Gouvernement des Etats-Unis?

Il me suffit, d'ailleurs, de vous inviter à lire les nombreux articles parus jusque dans la presse américaine ces dernières semaines. Au demeurant, si notre force atomique ou notre future force de dissuasion était si inutile, en parlerait-on autant et déploierait-on tant d'efforts pour essayer de nous y faire renoncer?

Ce n'est pas tout. Imaginons un instant que nous renoncions à nous constituer une force de dissuasion. Pourrions-nous, pour autant, nous désintéresser de l'industrie nucléaire? Certes non, nous a-t-on répondu tout à l'heure.

Pourrions-nous refuser l'énergie atomique? Aurait-on pu refuser l'électricité sous prétexte qu'il y avait des bougies, ou le pétrole sous prétexte qu'il y avait le charbon?

Renoncer à l'effort atomique, ce serait condamner la France à être dans dix ou quinze ans, vingt ans au plus, un pays sous-développé. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Ce serait, dans l'immédiat, condamner au chômage des dizaines de milliers d'ouvriers parmi les plus spécialisés, et des milliers de chercheurs et d'ingénieurs parmi les plus capables. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Or, si l'on convient que cet effort scientifique, technique et industriel, doit de toute manière être tenté, alors, on peut renoncer peut-être à la bombe, mais on ne trouvera là matière à aucune économie sérieuse. Vous ne pourrez même pas renoncer aux explosions qui sont nécessaires pour expérimenter la domestication de l'énergie nucléaire. Vous ne pourrez pas renoncer aux vecteurs, car vous aurez au moins autant besoin d'avions pour les forces conventionnelles que pour la force de dissuasion, et autant besoin de fusées, qu'il s'agisse de la recherche spatiale ou des transports de demain. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Que l'on dise clairement si l'on est partisan de tenir la France à l'écart du grand mouvement scientifique, technique, économique qui bouleverse le monde. Qu'on le dise, mais qu'on ne soutienne pas qu'on veut nous faire renoncer à des dépenses de prestige ruineuses. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Que cela soit cher, j'en conviens! Mais j'affirme qu'à puissance égale l'arme atomique est la plus économique de toutes les armes modernes.

M. Jean-Paul Palewski. Parfaitement.

M. le Premier ministre. Si nous renoncions à notre arme atomique, à notre force de dissuasion, comme je suppose que nos censeurs ne nous conseilleraient pas de quitter l'alliance atlantique, ni de résister aux demandes de nos alliés, nous serions contraints, en matière de divisions conventionnelles, à un effort qui nous coûterait au moins aussi cher et probablement plus cher que la force de dissuasion. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

J'en vois la preuve, mesdames, messieurs, dans le budget militaire de la République fédérale allemande, qui n'est nullement atomique et qui, cette année, est plus élevé que le budget militaire français. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La vérité, c'est que nous avons fait un énorme effort pour concilier ce que nous estimons vital pour l'avenir de ce pays, avec un effort d'économie et de compression en matière de dépenses militaires. La preuve en est, d'ailleurs — ainsi que le rappelait M. le président de la commission des finances — dans le fait que la proportion des dépenses militaires dans notre budget, comme par rapport au produit national, est à l'heure actuelle inférieure à ce qu'elle était en 1958.

J'entends bien que vous me direz : il y avait la guerre d'Algérie. C'est exact.

Mais tout d'abord, en ce qui concerne l'armée, les conséquences financières de la guerre d'Algérie sont loin d'être terminées. Il nous faut rapatrier les troupes, les réimplanter en métropole, leur donner des installations convenables.

D'autre part, où en sont les dépenses militaires actuelles des autres pays, lesquels n'ont pas connu de guerre d'Algérie ? Comparons-les à leur budget, à leur produit national brut.

M. René Sanson. Très bien !

M. le Premier ministre. Les Etats-Unis consacrent environ 12 p. 100 de leur revenu national aux dépenses militaires, l'U. R. S. S. environ 14 p. 100 — je parle des chiffres réels — la Grande-Bretagne 9,6 p. 100, la France 8,4 p. 100.

Par habitant, l'U. R. S. S. dépense 150 dollars, les Etats-Unis 300 dollars, la Grande-Bretagne 108 dollars, l'Allemagne fédérale 100 dollars, la France 96 dollars.

Ces chiffres, que vous pouvez contrôler, démontrent qu'en tout état de cause nous avons ramené nos dépenses militaires à un niveau tel que le problème de la force de dissuasion est un problème d'option politique, mais non d'option financière. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Par conséquent, il n'est pas un problème d'option sociale, d'autant moins, ainsi que le marquait M. le président de la commission des finances, que les dépenses concernant la force de dissuasion sont des dépenses d'investissement et d'équipement. Je souligne en effet que ces dépenses représentent environ 15 p. 100 de l'ensemble du budget militaire, mais 30 à 35 p. 100 du seul titre V relatif aux investissements.

En tout cas, pour en revenir au raisonnement de l'opposition, cette inflation, qui s'expliquerait par les dépenses improductives de l'Etat, nous conduit à quel résultat ?

On nous a dépeint une situation catastrophique : toutes les catégories sociales seraient sacrifiées, et surtout les modestes, si j'en crois certains orateurs ; personne ne recevrait le moindre profit de l'expansion, toute le monde verrait son niveau de vie diminuer.

Je ne veux nullement ironiser et je reprendrai ce sujet lorsque j'énumérerai quelques mesures que nous pouvons envisager pour les catégories modestes de la population. Mais d'ores et déjà je tiens à citer quelques chiffres en réponse.

De 1959 à 1962, l'indice des 250 articles a progressé de 18 p. 100 ; l'indice des salaires — calculé par le ministère du travail — a augmenté de 32,7 p. 100. Quant aux revenus annexes — assurances sociales, dépenses médicales et prestations familiales — l'augmentation en est de 45 p. 100.

S'il est une catégorie de la population modeste entre toutes, c'est bien celle dont le salaire est lié au S. M. I. G. Je ne veux pas faire état de l'élevation du S. M. I. G., je me référerai seulement au nombre des travailleurs payés sur cette base.

En 1958, 8 p. 100 des travailleurs en bénéficiaient ; 8 p. 100 par conséquent des salariés percevaient le minimum vital.

Lors de l'augmentation que nous avons faite, à l'automne 1962, 3,7 p. 100 seulement des salariés en ont profité. Autrement dit, nous approchons du moment où le S. M. I. G. aura perdu son sens et où nous pourrions voir enfin — ce ne sera pas trop tôt, je l'affirme — disparaître une catégorie de travailleurs qui ne tire de son travail que sa stricte subsistance. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

Il est vrai qu'on nous dit que production n'était pas consommation et que, sans doute, la production s'accroît — il est difficile de soutenir le contraire — mais que la consommation n'augmente pas et que, de plus, elle est très mal répartie. Là encore, je ne citerai que quelques chiffres.

Le chiffre d'affaires d'un très grand magasin populaire est passé, de 1958 à 1962, de l'indice 100 à l'indice 164. Ce qui est intéressant, c'est moins cette progression, pourtant sensible, que le fait que, parmi les articles vendus, la valeur de tous ceux qui sont relatifs aux loisirs, aux distractions, au superflu, a augmenté dans la plus grande proportion. Cela prouve au moins pour la clientèle de ce magasin que les besoins nécessaires sont satisfaits.

Voici quelques indices particuliers : articles de sport et de camping, 176 ; vêtements de sport, 235 ; articles de photo, 272 ; radio, télévision et disques, 333.

Voici, dans un autre domaine, un seul chiffre. Savez-vous combien de voitures de tourisme nouvelles ont été, je ne dis pas produites, mais vendues et immatriculées en France dans le seul premier trimestre de 1963 ? 276.000, ce qui équivaut à un rythme annuel de 1.100.000 voitures. A titre de comparaison, je rappelle que la production de l'U. R. S. S. est de 200.000 voi-

tures par an environ, soit cinq fois moins pour une population cinq fois plus nombreuse. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

En conclusion de ces comparaisons que je ne crois pas favorables à nos censeurs, et pour répondre aux demandes de nombreux orateurs, je dresserai un bilan sommaire de l'exécution du plan.

On nous a dit à ce propos : votre plan n'est pas exécuté ; à la fin de 1963 il ne sera pas exécuté à 50 p. 100.

A ceux qui ont exprimé cette opinion, je rappellerai que le plan est, par définition, un plan d'expansion. Il ne peut donc pas être question de le voir exécuté à 50 p. 100 au bout de deux ans, à moins que l'on ne soit en avance.

En fait, à la fin de 1963, nous atteignons, en matière d'investissements publics la proportion de 43,6 p. 100, ce qui correspond à peu près, selon le commissariat, au rythme moyen d'exécution.

En 1962, la réalisation dans de très nombreux domaines et en moyenne a été plus rapide que l'avait prévu le plan.

En 1963, il est certain que nous assistons à un certain ralentissement. Celui-ci est dû à la rigueur de l'hiver, aux grèves du mois de mars, et enfin dans une certaine mesure à la récession économique qu'ont connue les autres Etats de l'Europe occidentale. Mais dans l'ensemble, nous pensons qu'à la fin de 1963, pour les deux premières années, le rythme du plan aura été tenu, globalement s'entend.

Vous savez, d'ailleurs, que notre plan est souple et nous entendons l'adapter au fur et à mesure. Il peut d'ailleurs arriver que le plan se soit trompé dans ses prévisions. Il semble, par exemple, qu'il ait surestimé les besoins de l'économie en produits sidérurgiques ; c'est pourquoi nous assistons actuellement à un certain ralentissement dans cette industrie. Il apparaît, d'autre part, qu'il a sous-estimé les besoins des P. T. T. ainsi qu'en matière d'autoroutes et nous avons vu qu'en ces deux domaines nous étions en avance sur l'exécution du plan sans pour autant satisfaire à proprement parler les besoins.

De toute manière, certains secteurs sont en retard ; je citerai notamment — M. Mondon ne s'en étonnera pas étant donné ce qu'il me disait tout à l'heure — l'enseignement technique qui est un des domaines pour lequel indiscutablement nous n'avons pas encore réalisé ce qu'il faut. Je reviendrai sur ce point qui est actuellement l'un des plus importants.

Il y a, en tout cas, un domaine où le plan est non seulement réalisé, mais en avance sur les réalisations prévues : c'est celui des transferts sociaux. Je m'en réjouis tout particulièrement.

Tandis que les revenus disponibles ont augmenté en 1962 de 12,8 p. 100 par rapport à 1961 et que le plan prévoit une augmentation de 9,7 p. 100 en 1963 par rapport à 1962, on constate que les prestations sociales ont augmenté en 1962 de 15,4 p. 100 par rapport à 1961 et je peux dire qu'elles augmenteront en 1963 de 13,3 p. 100 par rapport à 1962. Quant aux dépenses d'assistance, elles ont augmenté en 1962 de 27 p. 100 par rapport à 1961 et elles augmenteront en 1963 de 18 p. 100 par rapport à 1962.

Au total, en 1962, il a été redistribué 19,67 p. 100 du revenu national sous forme de transferts et nous prévoyons, d'ores et déjà, un minimum de 20,5 p. 100 de transferts sociaux en 1963.

De tout cela, je ne tire aucune autosatisfaction, mon cher monsieur Cassagne. J'en tire simplement la conclusion que nous avons fait un peu mieux que vous et que nous essayerons de faire encore mieux. Mais, pour cela, nous devons être vigilants et attentifs. J'y viens. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Quels sont les principes de notre politique ? Je les rappellerai très rapidement, M. le ministre des finances les ayant exposés avec talent à cette même tribune.

Il s'agit de l'expansion et de la stabilité.

L'expansion, nous la voulons parce qu'elle est nécessaire. C'est elle qui fait le niveau de vie et c'est elle qui fait l'emploi.

La stabilité, il la faut, d'abord parce qu'elle est nécessaire à l'expansion, tout au moins dans un deuxième temps, et, ensuite, parce qu'elle est nécessaire socialement, car, quand il y a une inflation, vous savez bien que les possédants voient leurs biens immobiliers, mobiliers, fonciers rejoindre la valeur de la nouvelle monnaie, tandis que ceux qui n'ont que leur travail, leurs rentes ou leurs allocations d'assistance voient perpétuellement le niveau des prix dépasser le rythme d'accroissement de leurs ressources.

M. René Sanson. Voilà une très bonne définition !

M. le Premier ministre. Il faut donc avoir à la fois l'expansion et la stabilité.

L'expansion est allée jusqu'ici à un rythme convenable ; mais la stabilité pourrait être menacée si la hausse des prix que nous avons connue en 1962 et au début de 1963 continuait à progresser au même rythme. C'est pourquoi nous avons pris un ensemble de mesures. Je ne les rappelle pas à cette heure tardive. Il faut agir sur la masse monétaire et le crédit, sur les prix, à propos desquels je dirai simplement que nous irons jusqu'à l'action autoritaire s'il le faut, comme la taxation ; mais chaque fois que nous le pourrions nous procéderons par accords avec les professions et un récent exemple prouve qu'on parvient à de bons accords.

Il faut agir sur la réorganisation des circuits de distribution et, pour cela, le ministre des finances vous a parlé de la nécessité d'un remembrement du commerce. Il faut agir sur les secteurs où l'intervention de l'Etat doit être conjuguée avec celle de la profession et c'est le cas du marché de la viande. Il faut également agir éventuellement pour maintenir l'augmentation des rémunérations dans des limites raisonnables.

A ce propos, nous n'avons pas voulu prendre des mesures draconiennes, par exemple d'ordre fiscal, mais nous comptons interroger le conseil supérieur du plan qui est un organisme au sein duquel toutes les catégories sont représentées et lui demander d'ouvrir un débat contradictoire, approfondi et loyal sur ce problème qui se pose en dépit de tout ce qu'on me dit.

Nous savons d'autre part qu'un des points les plus difficiles de notre système et qui gêne notre expansion dans la stabilité, c'est le manque de main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi je regrette tant le retard de notre enseignement technique et c'est pourquoi nous sommes décidés à faire un effort particulier dans ce domaine. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

Nous avons demandé depuis plusieurs mois déjà à une commission réunie au commissariat général au plan de procéder à une étude. Cette commission a déposé son rapport qui est actuellement étudié à l'hôtel Matignon par un groupe de travail comprenant des représentants de tous les ministères et dont les conclusions seront soumises dès la semaine prochaine à un conseil interministériel qui sera en mesure de prendre des décisions. En ce qui concerne la formation professionnelle, notre objectif est simple ; il est de doubler au minimum les effectifs des stagiaires et donc de passer d'un minimum de 30.000 à 60.000 stagiaires par an.

Pour mener cette action, nous aurons, bien entendu, besoin de crédits, des services du ministère du travail et aussi de la profession, du patronat et des syndicats auxquels nous ferons appel, convaincus qu'ils y répondront.

Dans le même ordre d'idée, nous avons l'intention de créer un fonds national de l'emploi, c'est-à-dire un système d'allocations professionnelles de conversion.

Pourquoi un fonds national de l'emploi dans un moment où nous ne sommes pas précisément menacés, semble-t-il, par le chômage ?

Parce que, compte tenu de la réduction du service militaire, que nous avons entreprise et que nous poursuivons, compte tenu de l'évolution démographique, il est très possible que, comme le disait encore M. le ministre des finances, nous nous trouvions en présence d'un chômage de main-d'œuvre non qualifiée, alors que, par ailleurs, nous continuerions à manquer de main-d'œuvre qualifiée ou de main-d'œuvre dans d'autres professions. Le fonds national de l'emploi aura pour mission de distribuer un supplément d'allocations à tous ceux qui, se trouvant en chômage, accepteraient de suivre des cours de formation ou de reconversion professionnelle et consentiraient éventuellement un minimum de mobilité de leur emploi.

Nous rejoignons ainsi, au moyen d'une formule qui a un but économique, une mesure sociale en faveur des chômeurs analogue à celle que nous avons réalisée en faveur des rapatriés en instaurant un système de contrat par lequel le rapatrié qui accepte de se reconverter pour occuper une situation salariée est engagé par une entreprise, l'Etat prenant en partie à sa charge les frais de sa formation ou de sa reconversion.

Dans tout cela, l'économique rejoint le social, et c'est bien naturel, car l'économie n'a de sens que si elle aboutit à l'homme.

Ce qui nous préoccupe, ce sont évidemment les objectifs sociaux de notre politique.

Quels sont ces objectifs ?

Il s'agit — on l'a dit aussi — d'une politique des revenus.

Mais en quoi consiste la politique du revenu ?

Elle ne consiste pas simplement à suivre la progression des revenus. Elle consiste, d'abord, dans l'harmonisation des revenus, ensuite dans l'harmonisation de leur progression pour les éta-

blir au niveau le plus juste possible, c'est-à-dire à un niveau qui tienne compte d'une base élevée et d'une hiérarchie liée aux capacités et aux services rendus à la collectivité.

Vous avez ironisé à ce propos sur « l'année sociale ». Vous nous avez dit : « En fait d'année sociale, vous en êtes à l'année de rattrapage ! » Mais le rattrapage, c'est précisément cela. Le rattrapage, c'est, si je puis dire, le nivellement par le haut ; c'est le fait de permettre aux plus mal payés de rejoindre le niveau supérieur. (Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Voilà notre politique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

Pour y parvenir, on a déjà parlé de la nécessité d'une information accrue. Je n'y reviendrai pas. Vous avez, d'ailleurs, voté des crédits supplémentaires pour l'institut national de la statistique et des études économiques ; nous avons développé les moyens d'information à l'intérieur de certains ministères, notamment les ministères des finances, du travail et de l'industrie.

Mais cela est une tâche de longue haleine et nous n'avons pas le droit d'attendre que les statistiques soient parfaites pour prendre des mesures sociales. C'est pourquoi il faut nous consacrer dès l'abord à un certain nombre de tâches.

La première de ces tâches, à partir du moment où l'on est conduit à frapper le contribuable, par exemple, à lui demander des efforts supplémentaires, consiste à veiller à ce que les petits et les moyens contribuables ne soient pas touchés.

Mesdames, messieurs, le conseil des ministres qui se réunira demain acceptera, si, comme je l'espère, nos propositions sont adoptées, un certain nombre d'impôts qui seront eux-mêmes soumis à votre vote et qui comporteront d'abord — vous le savez — le rétablissement du demi-décime — un demi seulement, je m'en excuse.

De toutes manières nous ferons en sorte que ce demi-décime ne frappe pas les contribuables petits et moyens en élevant jusqu'à 8.000 francs l'exonération qui était antérieurement de 6.000 francs.

J'ajoute, pour répondre en particulier aux préoccupations que certains orateurs ont manifestées à l'égard des familles, que cette exonération de 8.000 francs s'appliquera au quotient familial, c'est-à-dire à chaque part. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

M. René Sanson. Très bien !

M. le Premier ministre. Quant aux autres impôts que nous vous proposerons et à propos desquels je ne veux pas, vous le comprendrez, donner de chiffres exacts avant que le conseil des ministres les ait approuvés, ils frapperont les réserves des sociétés, les distributions d'actions gratuites, certaines dépenses somptuaires des mêmes sociétés et les tantièmes des administrateurs. Je ne pense pas que vous les accuserez d'être anti-démocratiques. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Voilà donc d'abord une première préoccupation : frapper, quand il y a lieu de le faire, les gros revenus et non les petits.

La deuxième préoccupation c'est précisément de nous intéresser aux catégories les plus défavorisées, de tâcher d'élever leur niveau de vie et leurs moyens.

Je rappelle simplement quelques-unes des mesures que nous préparons et que, d'ailleurs, dans l'ensemble, vous connaissez, soit par ce qu'en a dit M. le ministre des finances, soit même par la presse.

Tout d'abord, nous prévoyons une élévation du S. M. I. G. dès le 1^{er} juillet prochain. Les bénéficiaires en seront peu nombreux, mais ce n'est pas une raison pour les oublier. Nous augmenterons donc le S. M. I. G. en fonction, bien entendu, de la loi et de l'indice, mais, de toute manière, avec une marge supplémentaire qui sera une marge d'expansion.

En deuxième lieu, outre la majoration que nous prévoyons pour les familles au 1^{er} août prochain — et sur le montant de laquelle je ne suis pas sûr de pouvoir donner toute satisfaction à tous les orateurs mais que nous tenterons néanmoins d'élever au maximum — il y a le problème de l'agriculture, que plusieurs orateurs ont évoqué à juste titre et dont je voudrais dire un mot.

Nous avons pris récemment, en ce qui concerne le prix du lait, une mesure dont on a beaucoup parlé, puisqu'elle réalise une augmentation sensible de ce prix suivant un système de calcul nouveau, le prix du lait étant fixé annuellement au lieu d'être modifié deux fois par an.

Pourquoi avons-nous pris cette mesure ?

Pour deux raisons. La première est que nous considérons le prix du lait comme un prix particulier parmi les prix agricoles, parce qu'il constitue en quelque sorte le salaire du petit agriculteur et, par conséquent, nous avons fait un effort spécial, au titre des transferts sociaux, car économiquement une telle mesure ne se justifiait pas, notre production laitière étant excédentaire et augmentant chaque année infiniment plus que la consommation.

C'est pour cette raison que nous avons pris cette mesure. Nous l'avons prise, d'autre part, pour amorcer, par là même, une certaine réorganisation du marché des produits laitiers avec la collaboration de la profession. En effet, la politique des prix en matière agricole ne saurait suffire, c'est trop évident. Il y faut des réformes de structure. Nous restons donc profondément attachés à la loi d'orientation agricole comme à la loi complémentaire.

Un certain nombre de textes ont été publiés dans ce domaine au cours des dernières semaines. D'autres le seront, car il faut aboutir — progressivement sans doute mais il le faut — à une refonte de nos structures qui fasse que la propriété agricole soit rentable, c'est-à-dire que l'exploitant puisse vivre sans être pour autant et même partiellement à la charge de la société. Lui-même à la longue ne le supporterait pas.

De toutes les catégories sociales qui doivent solliciter l'attention des pouvoirs responsables, il n'en est pas — nous l'avons répété à plusieurs reprises — de plus importante que celle des personnes âgées (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) pour mille raisons que M. Lemaire notamment a rappelées et parce que, bien entendu, c'est pour les personnes âgées que les conditions de vie sont le plus dures et le plus pénibles.

Un effort a été fait l'an dernier par le gouvernement de M. Michel Debré qui a déjà apporté une amélioration sensible. Nous avons annoncé nous-mêmes que nous ferions un nouvel effort. Quel sera cet effort ?

Dans le régime en vigueur, le montant des allocations vieillesse varie selon les catégories et l'âge. Les anciens salariés ayant plus de soixante-quinze ans perçoivent 1.420 francs ; les anciens salariés ayant moins de soixante-quinze ans perçoivent 1.320 francs. Il existe deux catégories de non-salariés qui, avec les mêmes conditions d'âge, perçoivent 1.120 francs et 1.220 francs.

A compter du 1^{er} juillet prochain, nous porterons à 1.600 francs le montant de l'allocation des anciens salariés âgés de plus de soixante-quinze ans, à 1.500 francs celle des anciens salariés âgés de moins de soixante-quinze ans et à 1.400 francs le montant de l'allocation des deux autres catégories. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Cela représente déjà une majoration qui va de 13 p. 100 pour la catégorie actuellement la moins défavorisée à près de 25 p. 100 pour la catégorie la plus défavorisée. Mais le montant des allocations sera porté, au 1^{er} janvier 1964, uniformément à 1.600 francs ; la majoration atteindra alors, pour la catégorie la plus défavorisée, plus de 45 p. 100. Nous rejoindrons ainsi cette deuxième étape du rapport Laroque, demandée par un certain nombre d'orateurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Dans le même temps, nous compléterons ce que nous avons fait pour les rentiers viagers. Rien n'a été fait pour ceux qui ont contracté des rentes entre 1952 et 1959. Ces rentes seront majorées de 20 p. 100.

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des mesures que nous entendons prendre, à un moment où, ainsi que vous l'avez vu, l'équilibre des finances publiques est difficile et doit être tous les jours aménagé et surveillé.

Je voudrais dire un mot des méthodes de cette politique.

Pour reprendre ici un terme que j'ai déjà employé comme beaucoup d'autres, ce que nous voulons c'est réaliser une politique concertée.

Qu'appelle-t-on une politique concertée ?

Cette politique consiste à faire en sorte que puisse s'instaurer entre l'Etat et les catégories directement intéressées, soit parce qu'il s'agit de salariés, soit parce qu'il s'agit de secteurs où l'Etat fixe les prix, une discussion publique et que la consultation puisse se faire de façon en quelque sorte organique.

J'ai trop vu combien il est fâcheux pour l'Etat, après avoir discuté avec les organisations professionnelles pendant des jours et des semaines, d'entendre dire, le jour où sa décision est prise, que c'est un diktat imposé sans consultation des intéressés.

Il convient donc pour la réputation des pouvoirs publics, et pour que chacun prenne vraiment ses responsabilités, que ces discussions, que ces consultations se fassent publiquement et organiquement. Bien entendu, ce système de consultations doit

être largement étendu quand sont en cause des problèmes plus lointains, des problèmes d'organisation, d'évolution, qu'il s'agisse de la profession, des régions ou des métiers.

Nous avons, sur ce point, pris d'ores et déjà un certain nombre de mesures, notamment à la suite des grèves du mois de mars, et c'est ainsi qu'ont été réunies une table ronde pour les Charbonnages et une table ronde pour les mineurs de fer, qu'une autre est prévue pour le commerce, ainsi qu'une autre pour la viande et les produits laitiers.

Ce principe des tables rondes, nous l'utiliserons pleinement chaque fois qu'un problème général se posera et que sa solution exigera la rencontre de plusieurs catégories sociales ou professionnelles.

Comme vous le voyez, notre intention n'est pas de « casser » les syndicats : d'ailleurs, je n'ai pas, jusqu'ici, fait grand-chose ni pour les casser, ni pour les mettre mal à l'aise. Je précise toutefois qu'il conviendra, pour que cette politique porte ses fruits, que les pouvoirs publics fassent, sans doute, preuve de bonne foi et de compréhension, mais, aussi, que les organisations professionnelles et les organisations syndicales fassent elles-mêmes un effort pour dépasser leurs propres revendications et se hisser jusqu'aux questions d'intérêt national.

Je ne leur demande nullement, bien entendu, de cesser de représenter leurs membres ni de cesser de défendre leurs intérêts, mais je dis que vient un moment où il faut, sans renoncer à les défendre, comprendre qu'il y a des nécessités complexes et qu'il faut tenir compte de l'ensemble, c'est-à-dire de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cela est surtout vrai à l'échelon le plus élevé de cette politique de concertation ou de consultation, je veux dire lorsque l'on réunit, toutes ensembles, les organisations professionnelles, syndicales et autres et qu'on leur demande de réfléchir sur les grands problèmes économiques, sociaux et financiers qui préoccupent le pays.

A l'heure actuelle, plusieurs organismes réunissent ainsi des représentants de toutes les grandes catégories : la commission des comptes de la nation, le conseil supérieur du plan, le conseil économique et social.

Il est possible que cette organisation soit à la fois trop complexe et trop lourde, qu'il y ait lieu de la simplifier. Il est certain qu'il convient de réfléchir sur une meilleure utilisation de ces différents organismes et, notamment, sur une meilleure participation du conseil économique et social à l'élaboration des décisions du Gouvernement comme à la préparation des lois que vote le Parlement.

C'est pourquoi nous avons l'intention non pas, ici encore, d'imposer ou même de proposer des décisions élaborées dans le secret des services administratifs ou des cabinets ministériels, mais de réunir un certain nombre de personnes, les représentants de tous les intéressés, pour leur demander d'étudier les problèmes et de nous suggérer des formules afin que nous sachions, en tout cas, tirer des avis du conseil économique et social plus de profit pour nos propres décisions. Cette commission, que nous réunirons dans les prochaines semaines, sera placée sous la présidence d'un membre de votre assemblée.

J'ai été un peu long, mesdames, messieurs — et je m'en excuse — étant donné les nombreuses questions auxquelles il me fallait répondre et toutes les critiques qui avaient été exprimées à cette tribune.

Pour mener la politique que j'ai cherché à définir rapidement, il faut sans doute être résolu et il faut être résolu à fuir la facilité.

M. Gaston Defferre a dit à cette tribune que nous recherchions des solutions de facilité.

Croyez-vous vraiment qu'il soit facile de promouvoir, à la fois, une politique du logement, de l'éducation nationale, de la recherche, de l'équipement accéléré du pays, de transferts sociaux importants, de rénovation de l'agriculture et cependant de maintenir l'équilibre budgétaire ?

Croyez-vous qu'il soit facile d'augmenter — et si possible rapidement — les rémunérations et la consommation, tout en augmentant parallèlement les exportations, et en maintenant le niveau de notre balance des paiements et la valeur du franc sur les marchés internationaux ?

Et croyez-vous même qu'il soit facile de résister à certaines revendications salariales quand elles émanent de catégories dont la condition force l'estime et dont le métier inspire le respect ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Fernand Darchicourt. Et la réquisition des mineurs ?

M. le Premier ministre. On a parlé de la grève des mineurs.

Croyez, mesdames, messieurs, qu'il n'est ni facile ni agréable d'opposer des arguments économiques et des chiffres budgétaires à des revendications, s'agissant d'un problème dont on ressent profondément le caractère humain.

Quand je pense à cette grève et à certains orateurs qui se sont donné beaucoup de mal pour démontrer qu'elle avait été profitable aux mineurs — comme s'il y avait un doute sur la question dans leur esprit — j'éprouve beaucoup de regrets.

Un député socialiste. Comédie!

M. le Premier ministre. Des regrets. Je n'hésite pas à le dire. Mais, parmi ces regrets, le plus grand peut-être est qu'en refusant de comprendre mon appel, en refusant en tout cas d'y répondre on a, en prolongeant la grève (*Interruptions sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*) fait une démonstration redoutable qui est celle de la diminution du rôle du charbon dans la vie économique nationale.

Un député communiste. On a démontré la misère des mineurs.

Un député socialiste. Le plan Jeanneney!

M. le Premier ministre. Je suis bien loin de me réjouir de ce fait économique.

La preuve, c'est que, demain, le ministre de l'industrie et moi-même, nous proposerons au conseil des ministres la nomination, comme secrétaire général de l'énergie, d'un jeune et brillant dirigeant de nos houillères pour que, précisément, dans l'élaboration d'une politique française de l'énergie, dans l'élaboration peut-être d'une politique européenne de l'énergie, le problème de nos mineurs ne soit jamais oublié. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants. — Vives réclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Fernand Darchicourt. Alors, pourquoi les avez-vous obligés à une grève d'un mois ...

M. le président. Messieurs, que ce débat se termine, je vous en prie, dans la dignité!

M. le Premier ministre. Et si je garde, je le répète, un certain regret, je trouve également à quelque chose d'autre une certaine consolation.

M. Arthur Ramette. Le décret de réquisition a été pris. à Colombey!

M. le président. Je vous en prie, monsieur Ramette!

M. le Premier ministre. Cette grève, malgré sa longueur, malgré sa dureté, s'est terminée sans le moindre incident, sans le moindre choc, à plus forte raison sans la moindre victime.

Cela est dû — et j'y rends hommage — à la dignité des mineurs. Cela est dû — et j'y rends hommage — à la sagesse des organisations syndicales; mais cela est dû aussi, croyez-le bien, aux instructions que le ministre de l'intérieur et moi-même avons données aux forces de l'ordre...

Un député communiste. Heureusement! (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le Premier ministre. ...instructions à l'application desquelles nous avons veillé quotidiennement et qui ont été exécutées par ces forces avec un tact et une dignité admirables. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Henri Duvillard. Avec Jules Moch, il y avait eu trois morts!

M. André Fanton. Les communistes ont fait élire Jules Moch!

M. le Premier ministre. J'ai terminé cette grève les mains pures.

Rafraîchissez tous vos souvenirs, messieurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

S'il faut un certain courage pour refuser la facilité, la foi est aussi nécessaire pour mener cette politique.

Il importe d'avoir la foi dans le progrès social pour prendre quotidiennement les mesures qui, peu à peu, transforment les conditions de vie des travailleurs de la terre et de l'usine, des vieillards et des enfants et, cette foi, je l'ai profondément.

Je ne prétends pas à une année sociale. Le social n'est pas annuel, il est quotidien. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

Ces préoccupations, tant que je serai à mon poste, je les aurai chaque jour. Je souhaite seulement pouvoir me dire plus tard que, sous mon gouvernement, le progrès social a été au moins aussi grand et peut-être plus que sous tout autre.

Notre joie est de réduire l'inégalité et d'instaurer plus de justice. Telle est la politique du Gouvernement et c'est bien naturel, après tout, car c'est cela le gaullisme. (*Sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants, Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

Je rappelle que la conférence des présidents va se réunir immédiatement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quarante-cinq, deuxième séance publique:

Fixation de l'ordre du jour;

Fin du débat sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique économique et financière.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour fait l'objet d'un envoi séparé.)

